

PETITES VILLES DE DEMAIN

Septembre 2022



ANNEXE CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE

Valant Opération de Revitalisation du
Territoire (ORT)

Pour la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



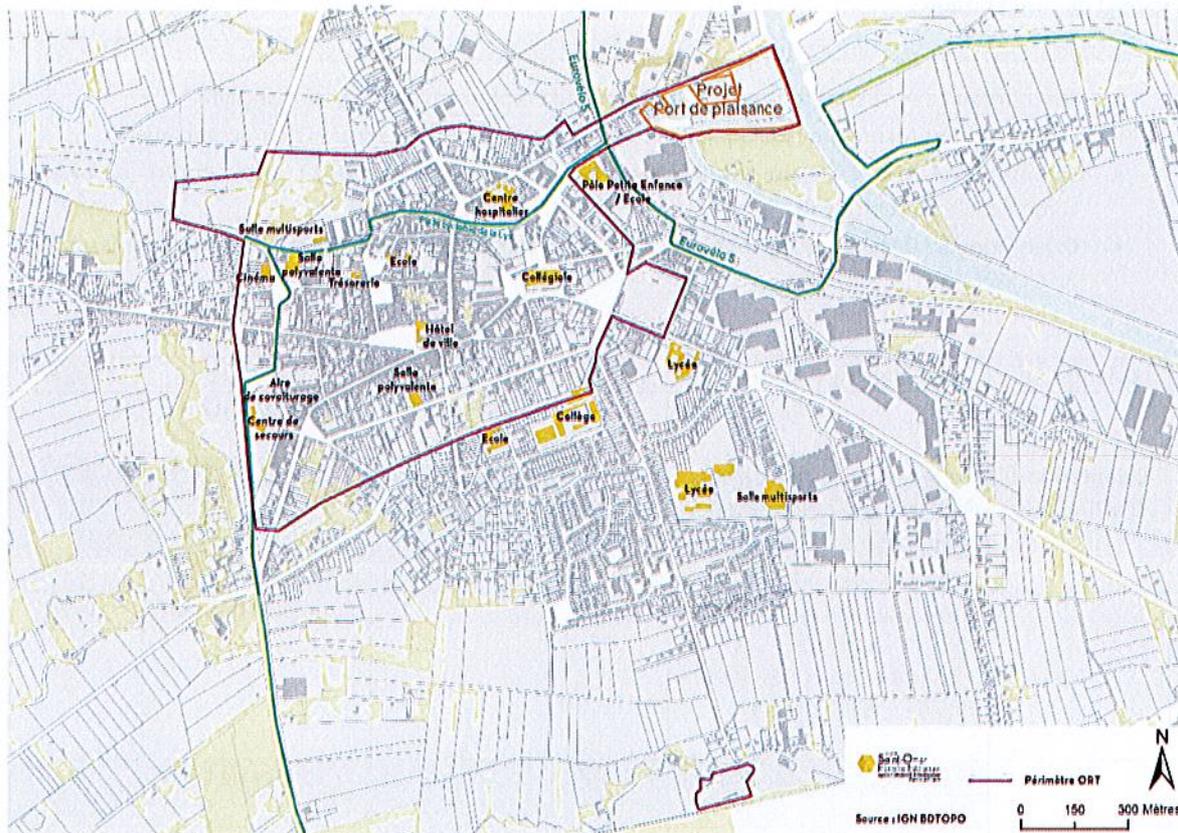
Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT	p.3
Annexe 2 – Plan d'action global	p.4
Annexe 3 – Maquette financière	p.61
Annexe 4 – Rôle et missions du chef de projet Petites Villes de Demain	p.64
Annexe 5 – Annuaire	p.66

ANNEXE 1

Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT



Le périmètre de l'ORT vient reprendre celui du SPR, légèrement adapté, afin de prendre l'ensemble des parcelles et du bâti d'une même rue -et ainsi apparaît cohérent auprès des habitants, des investisseurs et des partenaires- et d'harmoniser les actions d'amélioration d'habitat et du commerce permises par le programme PVD. Le SPR est en effet déjà le périmètre de référence dans l'application de certaines politiques publiques telles que le plan de ravalement de façades, l'aide aux primo-accédants, l'aide Denormandie, etc. Ce tracé englobe d'autres périmètres tels que celui du quartier politique de la ville « centre historique » et la zone UB du PLU, ainsi

que le périmètre marchand du centre-ville. Ce périmètre basé principalement sur le SPR est par ailleurs élargi à deux secteurs à enjeux :

- Le site du futur port de plaisance, qui viendra participer à l'attractivité et à la mise en tourisme du centre-ville ;
- Une zone disjointe du périmètre de base de l'ORT, afin d'intégrer le site de la plaine de loisirs, qui s'insère dans la démarche de valorisation des espaces publics et du schéma cyclable portés par la ville d'Aire-sur-la-Lys.

ANNEXE 2

Plan d'action global

Récapitulatif

Rappel des orientations :

- **Orientation 1** : Réhabiliter le patrimoine en faveur de nouveaux usages et services
- **Orientation 2** : Améliorer les espaces publics afin de renforcer l'attractivité de la ville
- **Orientation 3** : Assurer une politique de l'habitat visant à enrayer l'érosion démographique
- **Orientation 4** : Favoriser un développement commercial de qualité et lutter contre la vacance commerciale du centre-ville
- **Orientation 5** : Développer les connexions avec le grand territoire et faciliter l'usage de tous les modes de transports

Orientation	Nom de l'action	Porteur	Convention / Avenant	Secteur(s) d'intervention	Page
Orientation 1 (Patrimoine)	Reconversion de l'ancien hôpital Saint-Jean-Baptiste en un pôle social et culturel cantonal	Ville	Action « Mâtore »	Périmètre de l'ORT	p.7
	Aménagement d'une maison de la solidarité et de l'insertion dans les locaux dits de « la Fonderie »	Ville		Périmètre de l'ORT	p.10
	Création d'une Maison de la Lys	Ville		Périmètre de l'ORT	p.13
	Réhabilitation de la chapelle Saint-Jacques pour gestion du fonds ancien	Ville		Périmètre de l'ORT	p.16
	Amélioration du plan de ravalement de façades	Ville		SPR	p.18
Orientation 2 (Espaces publics)	Requalification du jardin public	Ville	Action « Mâtore »	Périmètre de l'ORT	p.21
	Aménagement d'une plaine de loisirs	Ville		Périmètre de l'ORT	p.23
	Création d'un port de plaisance	CAPSO	Action « Mâtore »	Périmètre de l'ORT	p.25
	Renaturation urbaine d'un cœur d'îlot en lien avec le pôle social et culturel cantonal Saint Jean-Baptiste	Ville		Périmètre de l'ORT	p.27

Orientation 3 (Habitat)	Élaboration et mise en œuvre du PLH	CAPSO		Echelle de l'intercommunalité	p.30
	Mobilisation des aides de droit commun de la CAPSO en faveur du parc privé	CAPSO	Action « Mûre »	Echelle de l'intercommunalité	p.32
	Mobilisation des aides de droit commun de la CAPSO en faveur du parc public	CAPSO	Action « Mûre »	Echelle de l'intercommunalité	p.35
	Reconquête des logements vacants et des friches du centre-ville	CAPSO		Ville d'Aire-sur-la-Lys	p.37
	Vers un conventionnement avec la CAF	Ville		Rue d'Arras	p.39
	Communication autour des dispositifs d'amélioration de l'habitat	CAPSO, Ville		Périmètre de l'ORT (à minima)	p.40
Orientation 4 (Commerce)	Mise en œuvre des outils qu'offre la Charte d'urbanisme commerciale	CAPSO	Action « Mûre »	Echelle de l'intercommunalité	p.42
	Appui de l'OICA et de l'Union commerçante pour créer de nouvelles synergies	CAPSO	Action « Mûre »	Echelle de l'intercommunalité	p.44
	Modernisation et qualification de l'offre commerciale de proximité	CAPSO		Echelle de l'intercommunalité et périmètre marchand du centre-ville	p.46
	Implantation de nouveaux commerces par le dispositif de la pépinière commerciale	CAPSO	Action « Mûre »	Echelle de l'intercommunalité	p.49
	Enrichissement de l'observatoire commercial	AUD (CAPSO)		Périmètre marchand du centre-ville	p.51
Orientation 5 (Mobilités)	Poursuite de la mise en œuvre du schéma cyclable, avec le projet de la Lys Amont	Ville		Ville d'Aire-sur-la-Lys	p.55
	Requalification urbaine de la Grand' Place	Ville		Périmètre de l'ORT	p.57
	Développement de l'autopartage par la création d'une station de mobilité	CAPSO		Périmètre de l'ORT	p.59

Orientation 1

Réhabiliter le patrimoine en
faveur de nouveaux usages
et services

Reconversion de l'ancien hôpital Saint-Jean-Baptiste en un pôle social et culturel cantonal

Orientation 1 - Réhabiliter le patrimoine en faveur de nouveaux usages et services

Description générale :

La surface bâtie de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste est composée de six bâtiments et d'une chapelle, pour un total d'environ 2.180 m². Elle offre un réel potentiel pour la commune d'Aire-sur-la-Lys, qui porte l'ambition d'y implanter des services sociaux et culturels innovants à la population, rayonnants jusqu'à l'échelle du canton d'Aire-sur-la-Lys et de l'Agglomération.

Le futur Pôle Saint Jean-Baptiste bénéficiera de la labélisation « *France Services* » et accueillera dans ses locaux les services suivants :

- Le Centre communal d'action sociale (CCAS) ;
- Le Point d'accès aux droits (PAD) ;
- Une antenne de la CAPSO ;
- La Maison du Département Solidarité (MDS) ;
- L'Espace socioculturel de la Lys (ESL) ;
- Et la Médiathèque.

Le pôle a pour mission d'orienter et de répondre aux besoins de la population sur un grand nombre de services numériques et innovants. Le lieu se veut comme un espace innovant regroupant plusieurs organismes et programmes. Le lieu disposera d'espaces mutualisés, afin de favoriser l'échange dans les domaines de la culture et du social.

Le pôle Saint-Jean-Baptiste disposera ainsi d'un espace polyvalent à destination de la Médiathèque (servant de lieu d'exposition, d'animation, d'organisation d'ateliers, etc.), mais aussi d'un accueil mutualisé avec les autres services présents.

Statut : Engagé

Priorité : Fort

Liens avec les autres programmes : Centre-ville/Centre-bourg, DSIL, mission Stéphane Bern

S'ajoutent des salles multi activités, des espaces de convivialité et une salle de visioconférence mutualisables.

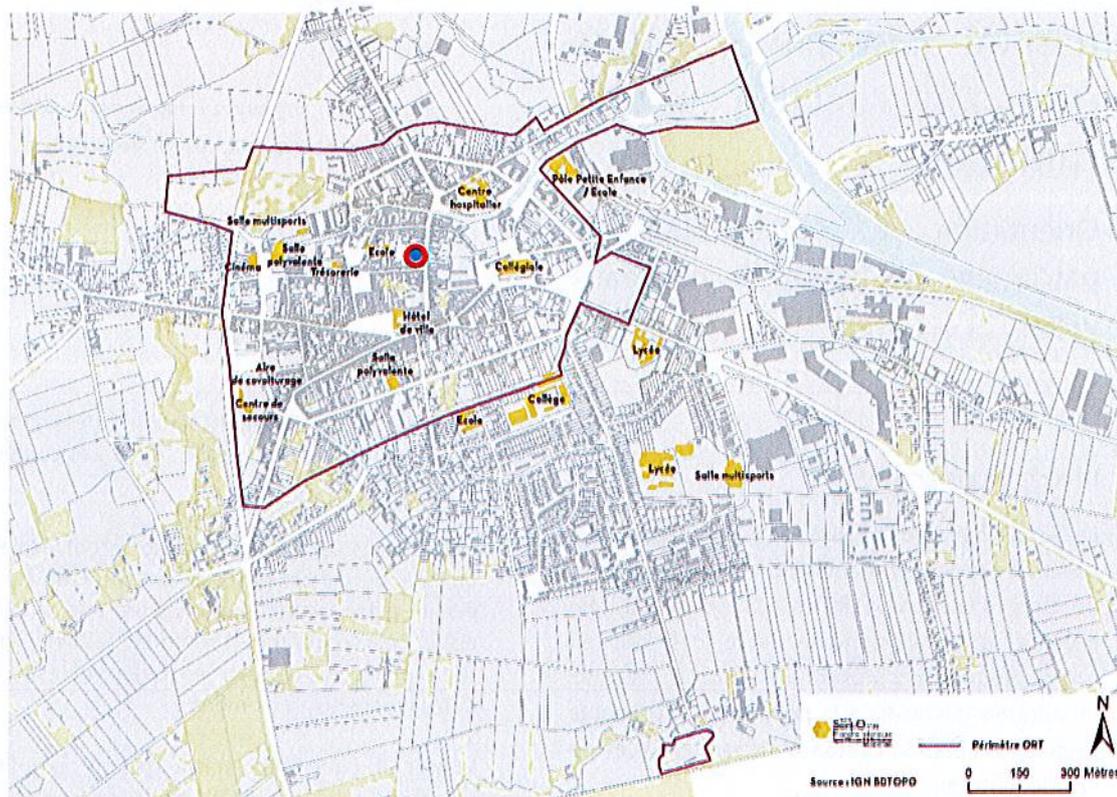
Les espaces de la médiathèque seront également ouverts vers ceux des services intégrés (et vice-versa) grâce à une proximité et une circulation aisée. Cela contribuera à renforcer les liens entre le social et le culturel, entre les usagers et les services, entre les services eux-mêmes.

La Médiathèque d'Aire-sur-la-Lys pourra profiter de sa situation dans le Pôle Saint-Jean-Baptiste et la proximité des autres services, pour développer des partenariats et des actions, favorisant la mixité sociale et les rencontres intergénérationnelles.

Le projet du Pôle Saint-Jean-Baptiste s'inscrit également dans la volonté de créer un tiers-lieu orienté vers le savoir, l'acquisition de compétences, la culture, l'expression artistique, la solidarité, les nouvelles technologies ou encore l'innovation grâce aux liens qui se développeront avec les usagers et les services intégrés. Cette volonté de faire ensemble, de créer des liens interservices pour l'amélioration du service rendu aux usagers se traduit par les comités techniques et de pilotage organisés en amont, et qui se poursuivront après l'ouverture du Pôle grâce à des concertations récurrentes.

La richesse des acteurs et leur diversité sont une chance pour les habitants et elles nécessiteront de mettre en réflexion les liens et articulations entre chacun d'entre eux et avec l'accueil mutualisé de l'espace France Services.

Localisation :



Intervenants :

- **Collectivité pilote** : Ville d'Aire-sur-la-Lys
- **Partenaires** : Etat (DSIL), Département 62, DRAC, CAF, CAPSO, Région, Fondation Patrimoine, Fondation Crédit Agricole

Budget :

Dépenses		Recettes/Subventions	
Description		Description	
		ETAT (DSIL)	450 000 €
		DEPARTEMENT (Lecture publique)	578 825,95 €
		DEPARTEMENT (patrimoine)	750 000,00 €
		Département (SDAASP-équipement structurant)	200 000 €
		Département (Fonds innovation territorial)	1 200 000,00 €
		DRAC (lecture publique)	904 036,22 €
		DRAC (patrimoine)	451 408,89 €

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

		CAF (Espaces Dédiés)	92 000,00 €
		CAF (Espaces polyvalents)	150 000,00 €
		CAPSO (Fonds de concours)	860 160,00 €
		Région (Centre-ville/Centre- bourg)	60 500,00 €
		Fondation patrimoine (Mission Stéphane Bern)	300 000,00 €
		Fondation Crédit agricole (Don Chapelle)	50 000,00 €
Total maîtrise d'œuvre :	764 304,30 € H.T	Total subventions (soit 80% du total)	6 046 931,06 €
Total études et frais divers :	141 079,65 € H.T		
Total travaux :	6 653 388,01 € H.T	Total Ville d'Aire-sur-la- Lys (soit 20% du total)	1 511 840,90 €
TOTAL	7 558 771,96 € H.T		7 558 771,96 €

Tableau mis à jour en date de juin 2022, ne comprenant pas le poste « mobilier et équipement » et sans les avenants au marché de travaux.

Avec l'ajout du poste « équipements et mobilier » et les derniers avenants au marché de travaux, le coût du projet s'élève désormais à : **9.187.524,48 € HT**, et des subventions pourraient encore être mobilisées.

Mise en œuvre du projet :

- Lancement des travaux, OS du 24 août 2020, fin chantier au premier semestre 2023
- Marché documents : septembre 2022
- Marché informatique : octobre 2022
- Marché mobilier : octobre 2022
- Livraison du Pôle : 03 février 2023
- Emménagement des services : février à avril 2023

État d'avancement en juin 2022 :

- Mise hors d'eau et hors d'air
- Poursuite des travaux de réhabilitation
- Mise en place des marchés documents et informatiques
- Rédaction du projet de fonctionnement
- Etude mobilière et graphique

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- **Indicateurs de suivi :**
 - Réalisation d'espaces et d'activités mutualisées entre les différents services du Pôle social et culturel cantonal
- **Indicateurs de réalisation :**
 - Nombres d'utilisateurs venant au sein de la médiathèque et de la Maison France Services

Aménagement d'une maison de l'entraide et de l'insertion dans les locaux dit de la « Fonderie »

Orientation 1 – Réhabiliter le patrimoine en faveur de nouveaux usages et services

Statut : Validé

Priorité : Fort

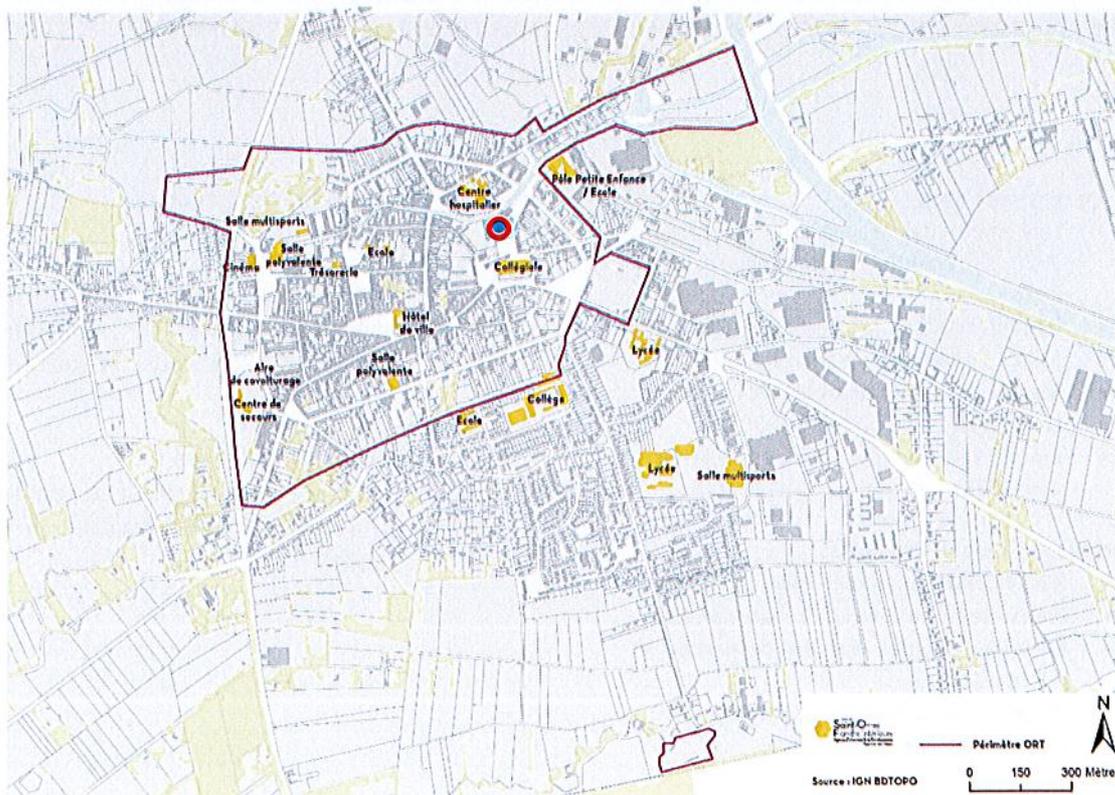
Liens avec les autres programmes : CRTE, DETR, Fondation patrimoine

Description générale :

La commune souhaite réhabiliter ce site de la friche industrielle de l'ancienne fonderie, afin d'accueillir et de réunir les associations caritatives (Secours populaire, Restos du Cœur, ADEP – Association des Demandeurs d'Emploi et Précaires, Confrérie Saint-Vincent de Paul, Secours Catholique) dans des locaux adaptés à leurs besoins, tout en préservant au maximum l'intégrité de ce site patrimonial. Les associations identifiées sont actuellement dans des bâtiments non adaptés ou doivent prochainement quitter leur site actuel (vente par les propriétaires).

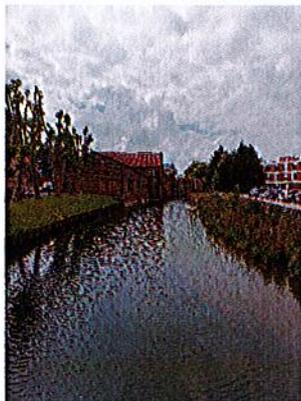
Il est envisagé de permettre un accès à la Lys pour des activités liées à l'eau, impliquant des aménagements des espaces publics.

Les activités des associations identifiées proposent du don ou de la vente d'objets (vaisselles, jouets, livres, décoration, etc.) de vêtements ou de meubles retapés. Sur ce projet, les expertises proposées par les partenaires nationaux pourraient donc venir apporter éventuellement un regard complémentaire sur un potentiel orienté autour du commerce de seconde main.



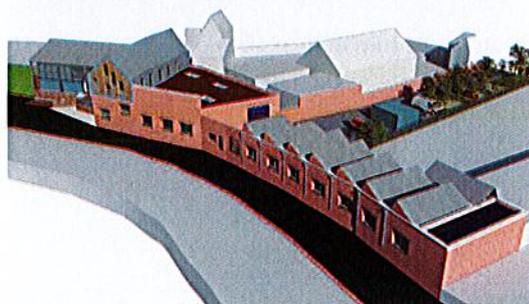
Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Cette immeuble situé Place des Béguines, avait pour destination initiale un internat, mais le Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) a remis en cause ce projet. Au fil du temps, les bâtiments se sont transformés en friche, à proximité directe de la Collégiale Saint Pierre et d'un secteur habité, en bordure de Lys.



Ainsi, ce projet permettra la réhabilitation d'un bâtiment, actuellement en ruine et très délabré, en un lieu unique pour les associations. Celui-ci permettra d'avoir un rendu qualitatif d'un bâtiment aux multiples potentiels, bâtiments jouxtant la Lys et visible depuis la piste cyclable derrière la Chapelle Baudelle.

Cette réhabilitation participe également à renforcer l'attractivité des bords de Lys sur laquelle la commune travaille depuis plusieurs années.



Vue 3D, issue de la phase APD, réalisée par ARCHI-CARTON

Intervenants :

- **Collectivité pilote** : commune d'Aire-sur-la-Lys.
- **Partenaires** : Etat DETR, Département du Pas-de-Calais, Fondation du Patrimoine.

La commune souhaite également solliciter des subventions auprès d'autres partenaires, notamment auprès de la Région des Hauts-de-France.

Budget :

Dépenses		Recettes/Subventions	
Description		Description	
		Etat (DETR)	200 000 €
		Département	917 600 €
		Fondation du patrimoine	150 000 €
		<i>Subventions à solliciter</i>	
Total maîtrise d'œuvre :	191 942 € H.T	Total subventions :	1 267 600 €
Total études et frais divers :	100 000 € H.T	Total Ville d'Aire-sur-la-Lys :	/
Total travaux :	2 294 000 € H.T		
TOTAL	2 585 942 € H.T		2 585 942 €

Plan de financement non finalisé.

Mise en œuvre du projet :

- L'équipe de maîtrise d'œuvre est retenue, fin novembre 2019, celle-ci est composé d'ARCHI-CARTON à GRANDE-SYNTHÉ (59 760), composée d'un architecte et d'un bureau d'études « structure ».
- Un rendu Avant-Projet Sommaire (APS) a été proposé en mars 2021.
- Un rendu Avant-Projet Définitif (APD) a été rendu en mars 2022.
- Dépôt du permis de construire : juillet – août 2022
- Consultation des entreprises travaux : fin 2022
- Début des travaux : 2023

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateurs de suivi :
 - Démarrage et suivi du chantier
- Indicateurs de réalisation :
 - Après l'ouverture de la maison de l'entraide, nombre d'usagers et de transaction de seconde main réalisées.

Création d'une Maison de la Lys

Orientation 1 – Réhabiliter le patrimoine en faveur de nouveaux usages et services

Statut : En projet

Priorité : Fort

Liens avec les autres programmes : CRTE, Centre-Ville / Centre-Bourg, contractualisation avec le département

Description générale :

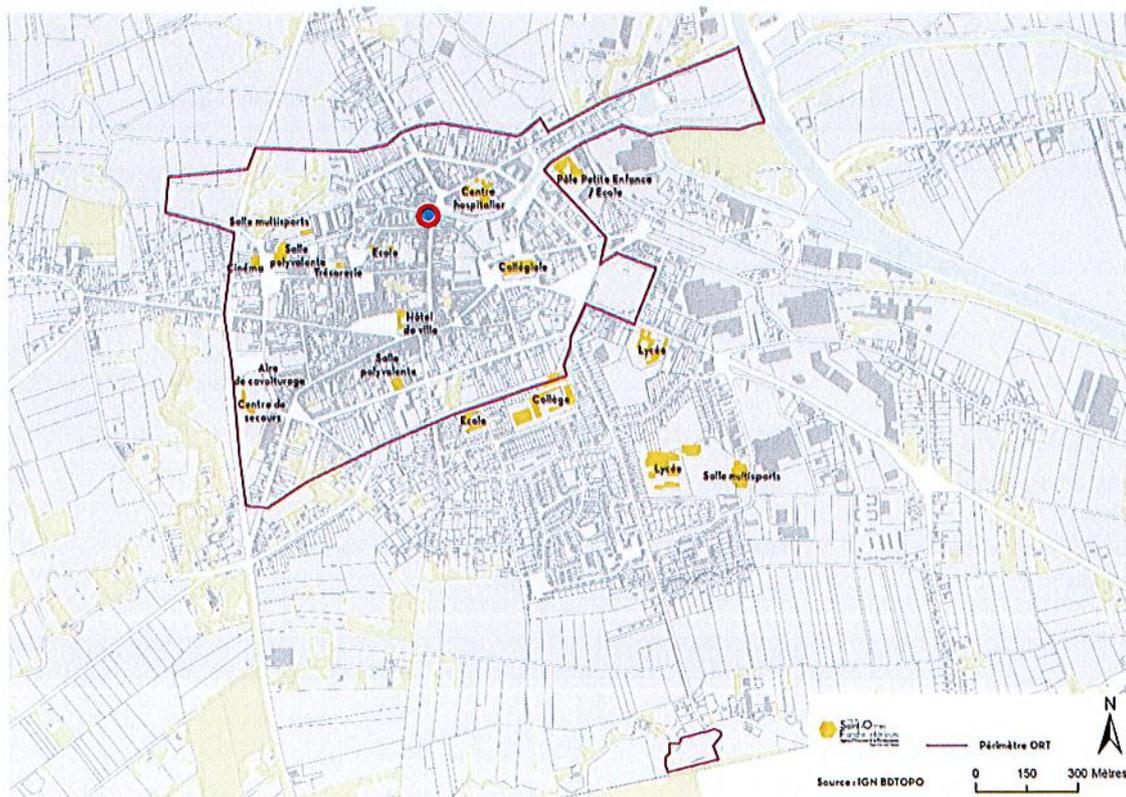
La Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS souhaite la création d'une Maison de la Lys. Celle-ci comportera un lieu de vente de produits régionaux, une salle de restauration rapide (50 couverts), des dortoirs, des sanitaires-douches pour les cyclistes et un atelier de réparation et de stockage des vélos à assistance électrique (20 vélos). Il y est également prévu l'intégration d'une terrasse surplombant la Lys, devant permettre la restauration en plein air. Il est aussi envisagé de proposer des activités sur la Lys, de type paddle. L'objectif est que ce site puisse obtenir le label « accueil vélo ». Une mise en lumière de la façade côté Lys est également envisagée pour mettre en valeur ce patrimoine. Avec cette position

en bords à voie d'eau, le projet participera à renforcer l'attractivité de la ville.

Le programme a été établi et un concours de maîtrise d'œuvre doit être réalisée pour la fin d'année 2022.

Sur ce projet, les expertises proposées par les partenaires nationaux pourraient aider à construire le futur business plan du projet afin d'évaluer les recettes potentielles.

Localisation :



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Cette future Maison de la Lys sera située devant la Chapelle Baudelle, Place des Béguines. Cette Chapelle est déjà le lieu d'interprétation touristique où se tient le plan relief de la ville, et point de départ des randonnées en vélo, en vue de la découverte de la « Belle du Pas-de-Calais ».



Vue sur les deux maisons, photo de gauche.
Vue vers la Chapelle Baudelle, photo de droite.

Le projet viendra réhabiliter deux habitations, dont l'une disposait encore d'une façade commerciale, qui seront reliées. Celles-ci sont situées le long de la Lys, dont les façades sont au 57 et 59 rue de Saint-Omer. Le site se situe dans les périmètres du PPRI et du SPR.

Ce lieu étant dédié à une activité touristique, le projet devra, par son aspect extérieur et sa programmation, être attrayant. Le projet participera à la mise en valeur de la Lys, axe de développement de nombreux projets portés par la commune. Ce projet viendra également impulser une dynamique positive au sein de la rue de Saint-Omer, rue commerçante du centre-ville de la commune, qui connaît déjà un rebond depuis la mise en valeur de la façade de l'ancien hôpital Saint-Jean Baptiste. Ce site viendra marquer l'entrée dans le périmètre marchand du centre-ville.

Intervenants :

- **Collectivité pilote :** commune d'Aire-sur-la-Lys
- **Partenaires :** Département du Pas-de-Calais, Région des Hauts-de-France, SPL Tourisme.

Budget :

Dépenses		Recettes/Subventions	
Description		Description	
		Région (Centre-ville / Centre-Bourg)	939 500 €
		Département (contractualisation)	640 000 €
		<i>Subventions à solliciter</i>	
Total maîtrise d'œuvre	300 000 € H.T	Total subvention :	1 640 000 €
Total études et frais divers :	100 000 € H.T		
Total estimation des travaux :	3 000 000 € H.T	Total Ville d'Aire-sur-la-Lys :	/
TOTAL	3 400 000€ HT		3 400 000€

*Plan de financement non finalisé.
Le projet est également identifié dans le CRTE.*

Mise en œuvre du projet :

- Acquisition de la première maison, n°59 rue de Saint-Omer : septembre 2019.
- Remise des offres de la première consultation de maîtrise d'œuvre : juin 2019.
- Décembre 2019 : Acquisition de la deuxième maison au n°57 rue de Saint-Omer, le programme doit alors être revu et le marché de la maîtrise d'œuvre est rompu : décembre 2019.
- Etude structurelle réalisée : septembre 2021.
- Diagnostic amiante-plomb réalisé : novembre 2021.
- Restitution des offres découlant de la deuxième consultation de maîtrise d'œuvre. Les solutions architecturales qui en découlent remettent en doute le bilan financier de l'opération et la solidité des ouvrages, en proposant notamment de retirer entièrement la charpente. Ces solutions ont été jugées en contradiction avec l'étude structurelle réalisée précédemment et avec la volonté portée par la commune de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. Pour ces raisons, la deuxième consultation de maîtrise d'œuvre n'a pas été attribuée. Fin 2021.
- Aujourd'hui la commune a besoin de temps pour réaliser des études techniques supplémentaires et d'adapter le programme de la Maison de la Lys. Des travaux de dépollution – désamiantage sont prévus pour la fin d'année 2022. Cette étape marquera le début des travaux au sein de la future Maison de la Lys d'AIRE-SUR-LA-LYS. Une prochaine consultation de maîtrise d'œuvre est prévue, sous la forme d'un concours, également pour la fin d'année 2022.

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateurs de suivi :
 - Élaboration/réception du business plan
 - Ouverture de la Maison de la Lys
- Indicateur de réalisation :
 - Nombre d'utilisateurs de l'atelier de réparation de vélos
 - Nombre de clients au sein du restaurant

Réhabilitation de la chapelle Saint-Jacques pour gestion du fonds ancien

Statut : En projet

Priorité : Médian

Liens avec les autres programmes : /

Orientation 1 - Réhabiliter le patrimoine en faveur de nouveaux usages et services

Description générale :

Le fonds ancien, d'une richesse incomparable, pâtit aujourd'hui de mauvaises conditions de conservation, sous les Hallettes de l'Hôtel de Ville, à cause de la présence de mэрule et de la nécessité de renforcement des locaux actuels par des étais.

Un comité scientifique et technique, réuni en juin 2017, avait dégagé des pistes de réflexion quant aux modalités de préservation (recensement exhaustif) et sur la possibilité du transfert du fonds ancien vers la Chapelle Saint Jacques, dont l'intérieur devra être aménagé, en vue d'accueillir ce fonds.

Les fonds patrimoniaux d'Aire-sur-la-Lys se composent de manuscrits médiévaux, d'imprimés

du 16^{ème} au 19^{ème} siècle, d'une importante collection iconographique (plans, cartes, esquisses, planches) et d'un fonds d'archives importants issus de l'administration municipale depuis l'ancien Régime (registre de délibération de l'échevinage, état civil, registres paroissiaux...).

Les objectifs sont la préservation et la conservation préventive et scientifique du patrimoine écrit ; le développement de l'accessibilité de ce fonds au tout public ; et l'amélioration de l'accueil des historiens et des professionnels du patrimoine écrit.

Localisation :



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

La Chapelle Saint-Jacques se situe rue de Saint-Omer, rue commerçante du centre-ville, et à proximité de la Grand 'Place et d'autres projets

comme la Maison de la Lys ou le Pôle social et culturel cantonal Saint Jean-Baptiste.

Intervenants :

- **Collectivité pilote :** Ville d'Aire-sur-la-Lys
- **Partenaire :** la BAPSO, la CAPSO
- **Partenaires financeurs :** Etat (DRAC), Région, Département 62, CAPSO

Budget :

Budget estimé : 2.952.000,00 € HT

Mise en œuvre du projet :

- Calendrier global de réalisation : 2017 – 2025
- Comité scientifique et technique : Juin 2017
- Rédaction du PCSES propre au fonds ancien : 1er semestre 2023
- Etude de faisabilité : 2ème semestre 2023
- Premier COPIL (présentation du projet aux différents partenaires) : Janvier 2024

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- **Indicateurs de suivi :**
 - Collaboration avec la BAPSO pour le projet de protection et de valorisation des fonds anciens
 - Différentes étapes du projet : comité scientifique et technique, rédaction du PCSES, étude de faisabilité, premier COPIL

Amélioration du plan de ravalement de façades

Orientation 1 - Réhabiliter le patrimoine en faveur de nouveaux usages et services

Statut : En projet

Priorité : Médian

Articulation à trouver avec d'autres dispositifs : aides du PIG, fondation patrimoine, etc.

Description générale :

La ville d'Aire-sur-la-Lys a engagé fin 1991 une Opération « Ravalement des façades », visant à encourager les propriétaires à effectuer le ravalement de leurs façades.

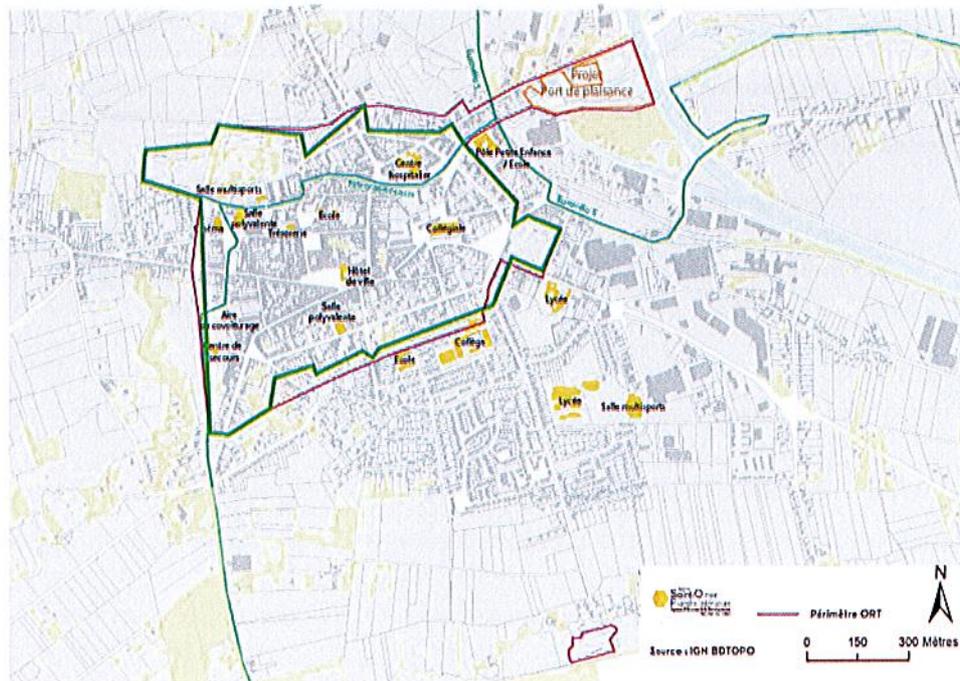
Aux vues des résultats, ce dispositif a été reconduit tous les ans. A la fin de l'année 2021, c'est 643 dossiers pour des travaux de ravalement de façades, de réfection de couverture ou d'adaptation des accès aux commerces qui auront été engagés,

et 557 799 € de subventions attribuées depuis le début du dispositif.

Aujourd'hui un bilan de ce dispositif pourrait être dressé, afin notamment de l'améliorer.

Localisation :

Le plan de ravalement de façades s'applique aujourd'hui au périmètre du SPR (Site Patrimonial Remarquable), représenté en vert sur la carte ci-dessous.



Intervenants :

- Collectivité pilote : Aire-sur-la-Lys
- Opérateur : SOLIHA des Hauts-de-France
- Autre partenaire : l'AUD

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Budget :

- Le plan ravalement de façades finance au maximum 20% du montant des travaux TTC, pour un plafond maximal de 1520 € par projet.
- Une enveloppe de 20 000€ est versée pour l'année 2022 à SOLIHA des Hauts-de-France, qui à sa charge de les redistribuer sous forme d'aides financières pour les travaux de ravalement de façades.

Mise en œuvre du projet :

Aujourd'hui une amélioration du dispositif pourrait être envisagée et pourrait questionner différents sujets : le périmètre, les moyens attribués au dispositif (enveloppe globale et plafond maximal), l'articulation avec les autres dispositifs d'aides (fondation du patrimoine, les aides du PIG, etc.), les conditions d'attribution des aides qui permettent aujourd'hui des projets partiels (remplacement d'une porte, d'une fenêtre), etc.

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateurs de suivi :
 - Création d'un groupe de travail afin de dresser un bilan du dispositif et des pistes d'amélioration.
- Indicateurs de réalisation :
 - Attribution de l'enveloppe de 20 000€

Orientation 2

Améliorer les espaces publics afin de renforcer l'attractivité de la ville

Requalification du jardin public

Orientation 2 – Améliorer les espaces afin de renforcer l’attractivité de la ville

Description générale :

Dans le cadre de son programme d’amélioration de la qualité de vie de ses habitants, et notamment ceux du quartier prioritaire, la commune s’est engagée dans le réaménagement du jardin public afin d’y créer un espace de vie multigénérationnel. Espace essentiel à l’équilibre de la cité, le jardin public est un lieu de repos pour certains, mais également un site d’activités de plein air pour les autres. Le jardin public constitue également un lieu privilégié des manifestations à destination des habitants du quartier prioritaire. Par ailleurs, située au bord de l’axe routier structurant de la D943, il est une vitrine sur la commune. Son réaménagement participe donc au renforcement de l’attractivité de la commune.

Ce projet propose ainsi :

- Un parcours de santé, de type street-workout sur l’ensemble du site, catégorisé en fonction des tranches d’âges ;
- Un jardin d’enfant totalement revu et modernisé, afin d’apporter des jeux adaptés aux différentes tranches d’âge ;
- Un Skate Park : un pour les enfants d’âge inférieur à 14 ans, et un pour les adolescents ;
- Le tracé général de l’espace piétonnier à l’intérieur du parc a été revu ;
- Une fontaine sur le petit étang, permettant une attractivité plus grandissante du site.

Ce projet intègre la volonté de complémentarité des aires de jeux pour les plus petits et des plus grands (public adulte et adolescent), ainsi que le

Statut : Opération livrée en juin 2022

Priorité : Fort

Liens avec les autres programmes :
contractualisation avec le département

développement des activités de plein air, avec toujours la possibilité de pouvoir se détendre dans certains espaces dédiés. Le jardin public permet, du fait de son étendue en surface, de répondre à cet objectif.

Localisation :

Le jardin public est situé au nord du centre-ville, rue de la manutention, en bordure du quartier prioritaire et à proximité d’une future opération de béguinage.



Plan masse réalisé par l’Agence de paysage AUTREMENT DIT (Lille)

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Intervenants :

- **Collectivité pilote** : commune d'Aire-sur-la-Lys
- **Partenaires** : Région des Hauts-de-France, ANS, CAPSO, Département du Pas-de-Calais, Agence de l'eau.

Budget :

Dépenses		Recettes/Subventions	
Description		Description	
		Région (Politique de la ville)	87 160 €
		Région (Équipement sportif de proximité)	50 000 €
		ANS	169 000€
		CAPSO (Fond de concours)	90 200 €
		Département (contractualisation)	480 000 €
		Département (Sport)	40 000 €
		Agence de l'eau (appel à projets)	100 000 €
Total maîtrise d'œuvre	129 006, 21 € H.T		
Total études et frais divers :	6795 € H.T	Total subvention :	1 016 360€
Total estimation des travaux :	1 888 453,13 € HT	Total Ville d'Aire-sur-la-Lys : (49,79%)	1 007 894,34 €
TOTAL	2 024 254,34 € H.T		2 024 254,34 €

Mise en œuvre du projet :

- Livraison le 30 juin 2022 ;
- Inauguration le 14 juillet 2022 ;
- Hormis des opérations de confortement pour les espaces verts, la requalification du jardin public est aujourd'hui terminée. Toutefois, une ancienne poudrière se tenant au sein du jardin public, pourrait

bénéficier d'une réhabilitation. Celle-ci est utilisée aujourd'hui pour l'accueil de groupes de musiques.

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- *A définir si la réhabilitation de la poudrière est confirmée.*

Aménagement d'une plaine de loisirs

Orientation 2 – Améliorer les espaces afin de renforcer l'attractivité de la ville

Description générale :

Dans la poursuite de la stratégie « Aire-sur-la-Lys, ville cyclable », les élus souhaitent enrichir cette image de ville sportive par un domaine « Sports de Nature » permettant aux associations sportives de profiter d'activités en plein air et intégrant un Laser Game pour enrichir les animations sportives en direction de la jeunesse.

Les activités envisagées sont par exemple le tir à la perche vertical et le tir à l'arc, la création d'une piste athlétisme, permettant plus largement de créer des événements sportifs, de type triathlon, qui mettront en valeur les infrastructures de la commune, dans un cadre naturel propice aux exploits. Ainsi, il pourra être envisagé la mise en place d'un nature trail, suivi par un triathlon, avec nage en eau vive dans la Lys, un parcours sécurisé à vélo et course à pied. Par le lien envisagé avec la Lys pour la dimension eau vive et le caractère sportif, ce projet s'articule avec la volonté affirmée dans PVD de renforcer l'image de la ville autour des notions

Intervenants :

- **Collectivité pilote :** commune d'Aire-sur-la-Lys

Budget :

Dépenses		Recettes/Subventions	
Description		Description	
		<i>Subventions à solliciter</i>	
Total maîtrise d'œuvre	130 000 € HT	Total subvention :	/
Total études et frais divers :	50 000 € HT	Total Ville d'Aire-sur-la-Lys :	/
Total estimation des travaux :	1 200 000 € HT		
TOTAL	1 380 000 € H.T		1 380 000 €

Plan de financement non finalisé.

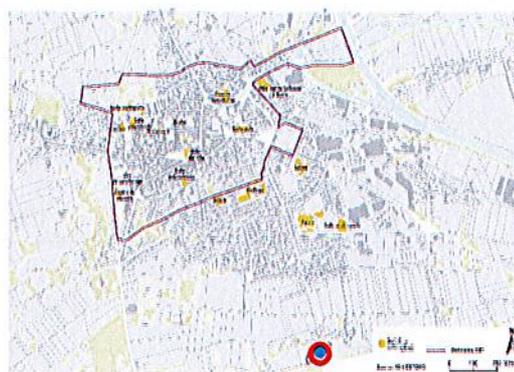
Statut : En projet

Priorité : Médian

Liens avec les autres programmes : /

liées au vélo, la Lys ainsi que le patrimoine (ici patrimoine naturel) du fait de sa proximité avec le site Chico Mendès.

Localisation :



Le projet se situe dans le quartier de Lenglet, sur un site remarquable, situé près de la zone naturelle Chico Mendès au sud de la commune. Cet équipement sera relié, à terme, par les pistes cyclables déjà créées du centre-ville. Il s'agit notamment d'une ancienne piste de karting.

- **Partenaires :** la commune sollicitera des subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat (DSIL)

Mise en œuvre du projet :

- Une consultation en vue de la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour ce projet pourrait se dérouler courant 2023.
- Les travaux sont envisagés courant 2025.

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateurs de suivi :
 - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
 - Ouverture du domaine « sport et nature »
- Indicateurs de réalisation :
 -

Création d'un port de plaisance

Orientation 2 – Améliorer les espaces publics afin de renforcer l'attractivité de la commune

Description générale :

Le projet consiste à réaliser un port de plaisance, rue du fort Gassion lieu connecté à l'eurovélo et situé à l'interface entre la Lys navigable et le canal à grand gabarit largement connecté au réseau fluvial du Nord-Pas-de-Calais.

L'objectif est de valoriser la position stratégique de la ville et de l'agglomération sur le réseau fluvial de la Région Hauts-de-France.

Le projet, sous maîtrise d'ouvrage de la CAPSO, consiste à réaliser une base fluviale d'une quarantaine d'anneaux, avec pontons et passerelles sur la berge du chenal et en périphérie du bassin des quatre faces. Une rampe de mise à l'eau des bateaux, des bornes électriques et eaux sont également prévues pour les plaisanciers. Le projet comprend également la création d'une capitainerie de 450 m² (bâtiment en extension/rénovation) pour assurer la gestion du site et l'accueil des plaisanciers. Des stationnements d'une capacité de 20 emplacements seront réalisés pour les véhicules.

Situé à proximité immédiate des aménagements de l'Eurovélo 5, le site est directement relié au centre-ville par des itinéraires cyclables confortables et agréables. Le projet s'articule donc parfaitement avec l'identité d'une ville tournée vers l'eau et d'une ville vélo.

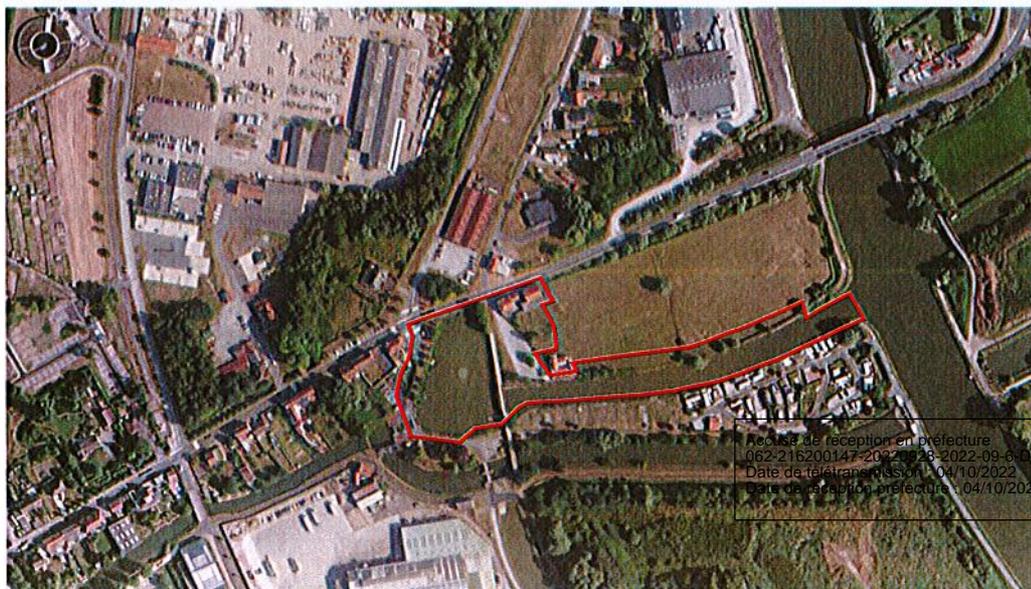
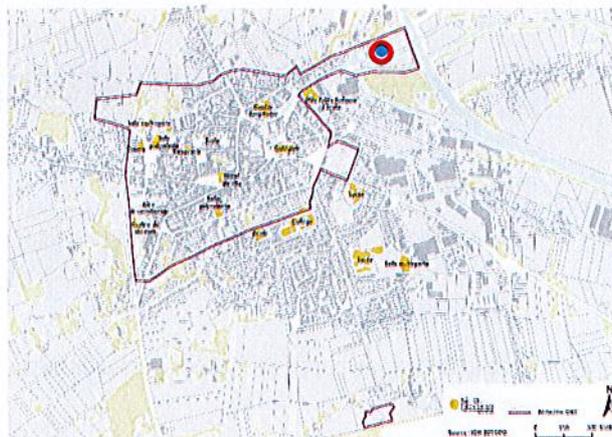
Statut : Engagé

Priorité : Fort

Liens avec les autres programmes : DETR, ACTES, CTDD



Localisation :



Recours de réception en préfecture
062-216200147-2022-09-28-2022-09-8-DG
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Intervenants :

- **Collectivité pilote :** Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
- **Partenaires :** ETAT DETR, Département du Pas-de-Calais, VNF, Commune de Aire-sur-la-Lys, SPL Tourisme

Budget :

L'opération est entrée dans sa phase opérationnelle.

Dépenses		Recettes/Subventions	
Description		Description	
Acquisition bâtiment capitainerie	240 000,00 € H.T	Etat (DETR 2022)	250 000 €
Capitainerie (total travaux, suite à RAO)	1 403 829,02 € H.T	REGION (ACTES 2022 -2027)	750 000 €
Maîtrise d'œuvre capitainerie	127 585,41 € H.T	Département (CTDD)	750 000 €
Aménagements portuaires (total travaux)	2 798 773,57 € H.T	Ville d'Aire-sur-la-Lys	500 000 €
Maîtrise d'œuvre Aménagements portuaires	208 496€ H.T	<i>Subventions à solliciter</i>	
Frais d'études	208 496€ H.T		
		Total subvention :	2 250 000 €
		Total CAPSO (Fonds propre)	/
TOTAL	5 017 360 € H.T		5 017 360 €

Plan de financement non finalisé.

Les subventions de l'Etat (DETR) et du Département (Contrat Territorial de Développement Durable) sont attribuées.

La Ville d'Aire-sur-la Lys a délibéré en faveur de sa participation.

La subvention de la Région est en discussion en raison de l'évolution du dispositif 2022-2027.

La participation à un projet INTERREG France-Wallonie-Flandres, avec la définition d'une stratégie de développement du tourisme fluvial durable, pourrait être une piste de financement à explorer.

Mise en œuvre du projet :

- Les travaux ont débuté le 1^{er} mars 2022
 - Les travaux ont débuté par les démolitions de différentes dépendances.
 - Les purges ont été réalisées sur les bâtiments conservés.
 - Les fondations du bâtiment en extension sont en cours.
- La mise en service de l'équipement est prévue pour juillet 2023

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateurs de suivi :
 - Ouverture du Port Fluvial
 - Ouverture du restaurant la Capitainerie

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Renaturation urbaine d'un cœur d'îlot en lien avec le pôle social et culturel cantonal Saint Jean-Baptiste

Orientation 2 – Améliorer les espaces publics afin de renforcer l'attractivité de la commune

Statut : En projet

Priorité : Fort

Liens avec les autres programmes : /

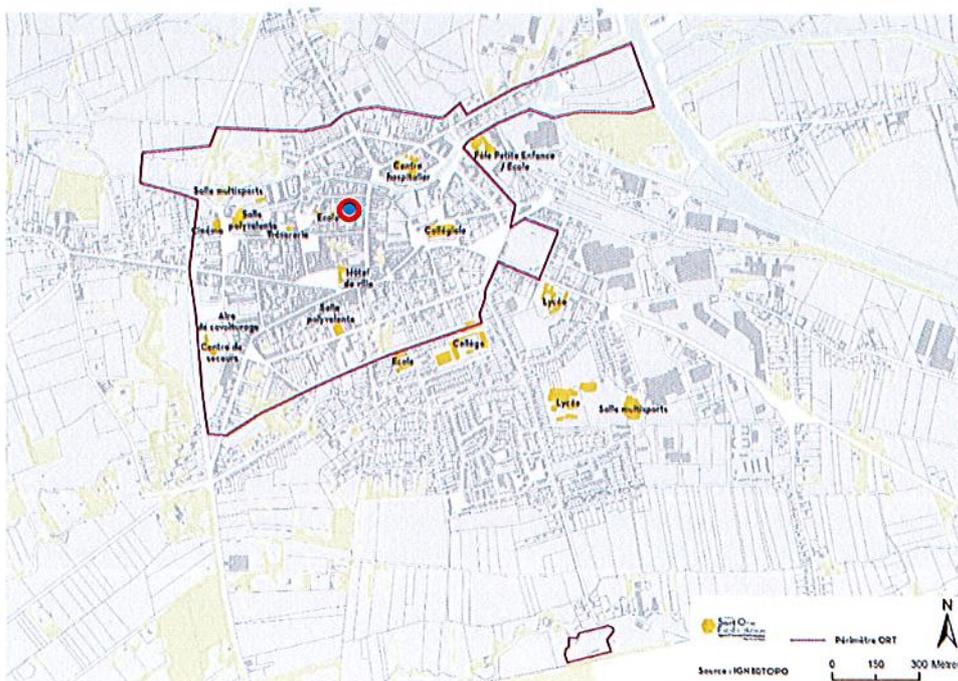
Description générale :

Par suite de l'abandon du projet de l'EPSM, la ville va se porter acquéreur du site derrière l'ancien hôpital Saint Jean-Baptiste pour la réalisation d'un parking, mais avant tout, d'un espace de nature en cœur de ville qui servira également de réceptacle pour les épanchements de la Lys.

Ce projet servira à la fois à la remise en conformité du site ; à la lutte contre les inondations en permettant le stockage de l'eau ; à la renaturation en ville et à la création d'un îlot de fraîcheur, qui sera marquée par la création d'un jardin doté de plantes médicinales, rappelant la fonction historique de l'Hôpital Saint-Jean-Baptiste ; à la

restauration et à la végétalisation des murs et des façades ; à l'attractivité et à la gestion des flux engendrés par le pôle Saint Jean-Baptiste, dont l'ouverture est prévue au premier semestre 2023.

Ce projet vient ainsi faire le lien entre un cœur d'îlot et le Pôle Saint-Jean-Baptiste, véritable moteur du projet de revitalisation, qui a pour objectif de marquer l'identité patrimoniale et de ville tournée vers l'eau. De plus, cette renaturation urbaine vient traiter le risque d'inondation et vient proposer un îlot de fraîcheur, s'inscrivant ainsi dans des enjeux de transition écologique affichés par le programme national Petites Villes de Demain et du CRTE.



Localisation :

Le site est en partie en cœur d'îlot, derrière le pôle social et culturel cantonal Saint Jean-Baptiste.

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Intervenants :

- **Collectivité pilote** : Ville d'Aire-sur-la-Lys
- La commune d'Aire-sur-la-Lys cherchera à mobiliser les partenaires du programme PVD afin d'être appuyée techniquement et financièrement pour la réalisation de ce projet.

Elle cherchera à mobiliser l'AUD pour un appui technique, la CAPSO pour sa compétence GEMAPi ou encore La Région des Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais et l'Agence de l'eau pour des demandes de subvention.

Budget :

- Estimation du coût des travaux à 2 500 000 € H.T.

Mise en œuvre du projet :

- Une réunion de travail est prévue mi-septembre 2022, entre la ville d'Aire-sur-la-Lys et l'Agence d'Urbanisme et de Développement ;

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateurs de suivi :

-

- Indicateurs de réalisation :

- m3 d'eau stocké dans le cadre du projet
- Nombre de place de stationnements réalisés

Orientation 3

Assurer une politique de l'habitat visant à enrayer l'érosion démographique

- **un béguinage rue du 21ème Dragon** : non loin du jardin public et des limites QPV, ce projet est en phase opérationnelle et doit rentrer en phase travaux de manière imminente. Il prévoit la construction de 8 logements individuels de type 3, accessibles sur une parcelle de 6 160 m². Le bailleur est Habitat-Hauts-de-France.

- **un béguinage situé Boulevard Foch** : composé de 40 logements, en coopération avec l'Etablissement Public Foncier, pour recycler 7 270 m² de terrain aujourd'hui occupé par une entreprise de matériaux (emplacement réservé au PLU). Le projet développé avec Habitat-Hauts-de-France prévoit des logements collectifs à usage social et des logements individuels en PSLA.

- **une friche rue des Carbottes** : dont la commune d'Aire-sur-la-Lys s'est portée acquéreuse et pour laquelle elle cherche un porteur de projet, pour une création potentielle de 3 logements.

- **la résidence Herriot** : en dehors du périmètre d'ORT. Le bailleur Pas-de-Calais HABITAT portant cette opération de 35 logements, est encore en phase projet, les travaux sont estimés à l'horizon 2023-2024.

- **le site de l'ancien cinéma Prado** : est identifié au sein de l'atlas des logements vacants comme un site stratégique. Si l'opportunité se présente, la ville d'Aire-sur-la-Lys souhaite exercer son droit de préemption afin de maîtriser le foncier. Une opération de 10 logements serait ainsi possible, à proximité du jardin public.

- **la friche de l'ancienne minoterie** : ce site de 1000m² en cœur de ville et en bordure de ville, se tient rue de Brabant et fait face au projet du Pôle Saint-Jean-Baptiste. Il pourrait faire l'objet d'une réhabilitation. La commune d'Aire-sur-la-Lys a ainsi répondu à l'AMI de l'EPF « vive les friches ! », pour ce foncier qui appartient aujourd'hui à un propriétaire privé.

Intervenants :

- **Collectivité pilote** : CAPSO
- **Partenaires locaux** : ville d'Aire-sur-la-Lys, EPF, bailleurs sociaux, autres acteurs du logement
- **Partenaires financeurs** : variable selon les actions arrêtées

Budget : *À définir.*

Mise en œuvre du projet :

- Le premier arrêt du PLH est prévu fin 2022 ;
- L'approbation définitive est envisagée pour septembre 2023 ;
- Une actualisation de la présente fiche action sera réalisée après l'approbation définitive du PLH.

Indicateur de suivi et de réalisation :

- Indicateur de suivi :
 - Approbation du PLH
- Indicateur de réalisation :
 - Livraison des opérations de logements inventoriés au PLH
 - Nombre de logements livrés

Mobilisation des aides de droit commun de la CAPSO en faveur du parc privé

Orientation 3 – Assurer une politique de l’habitat visant à enrayer l’érosion démographique

Description générale :

Le projet de revitalisation pourra s’appuyer sur les différentes aides de droit commun en faveur du parc privé.

1- LES AIDES À LA RENOVATION DU PARC PRIVÉ À TRAVERS LE PROGRAMME D’INTÉRÊT GÉNÉRAL MULTITHÉMATIQUE

Depuis le 1er février 2022, la CAPSO a mis en place, en partenariat avec l’ANAH, un programme d’intérêt général multithématique sur les 53 communes de l’intercommunalité. Ce programme, d’une durée de cinq ans (2022-2026), a pour ambition de contribuer :

- Au traitement et la remise sur le marché du parc de logements anciens et très dégradés à travers une thématique dédiée aux « travaux lourds » ;
- À l’accompagnement renforcé et systématique des propriétaires occupants sur la thématique « travaux lourds » pour garantir un traitement qualitatif de ces logements ;
- À la mise en location de logements de qualité et à loyers modérés pour les ménages modestes ;
- À la lutte contre la précarité énergétique et le mal logement et l’accélération des sorties de passoires thermiques ;
- À l’amélioration des conditions de vie dans les logements anciens notamment en termes de sécurité et de santé des ménages ;
- À l’aide au maintien dans les lieux et l’autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap ;

Statut : Engagé

Priorité : Fort

Articulation à trouver avec d’autres dispositifs :
plan de ravalement de façades, fondation patrimoine, etc.

- Et à l’équilibre de l’habitat et de la mixité sociale sur le territoire de la CAPSO.

Les objectifs globaux sont évalués à 1 504 logements sur le territoire de la CAPSO, répartis comme suit :

1034 logements, subventionnés par l’ANAH :

- 950 logements occupés par leur propriétaire ;
- 84 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés.

312 primes d’accompagnement, financées exclusivement par la CAPSO, viennent s’ajouter à l’abondement communautaire sur les primes de l’ANAH à travers :

- 50 primes « sortie de vacance » (30 pour les investisseurs, 20 pour les accédants à la propriété),
- 230 primes « coup de pouce qualité travaux »,
- 32 primes « aide à la mobilisation d’une maîtrise d’œuvre – dossiers travaux lourds PO lutte contre l’insalubrité »,
- 470 logements primés par la CAPSO (primes complémentaires hors aides de l’ANAH),
- 120 primes « sécurité salubrité dans le logement – PO sous critère de ressource ANAH »,
- 350 primes « pour l’adaptation des logements au vieillissement et au handicap ».

Les aides du dispositif du plan de ravalement de façades de la ville d’Aire-sur-la-Lys pourront être mobilisées en tant que de besoins, en complément

de ce dispositif dans le cas d'une réhabilitation complète du bâtiment.

Financements des partenaires :

Pour l'ANAH, un budget de 11.5 M€ réparti comme suit :

- Aides travaux : 10.5 M€
- Ingénierie d'animation-suivi : 0.75 M€
- Programme AE/Habiter Mieux : 2M€

Pour l'ensemble des projets à l'échelle de l'intercommunalité.

Pour la CAPSO, un budget de 3.52 M€ réparti comme suit :

- Aides travaux : 2.36 M€
- Ingénierie d'animation-suivi : 1.15 M€

Dans ce cadre, la commune d'Aire-sur-la-Lys bénéficie de ce dispositif. Une permanence hebdomadaire est assurée par l'opérateur sur la commune d'Aire-sur-la-Lys.

Pour l'ensemble des projets à l'échelle de l'intercommunalité.

Intervenants :

- Collectivité pilote : CAPSO
- Partenaires locaux : communes (ville d'Aire-sur-la-Lys), INHARI, Architecte conseil de l'AUD, services de l'Etat

Partenaires financeurs :

ANAH, CARSAT, CD 62, CR des Hauts de France, ville

Calendrier :

Programmé sur 5 ans (février 2022 à février 2027), ce PIG fera l'objet d'un suivi qui s'appuiera sur le comité de pilotage mis en place et qui réunit l'ensemble des acteurs concernés : Etat, CAPSO, communes, CD 62, etc...

2- L'AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ EN FAVEUR DES JEUNES MÉNAGES PRIMO-ACCÉDANTS

Description générale :

Cette aide vise à soutenir l'accession à la propriété des jeunes ménages, primo-accédants de moins de trente ans souhaitant s'engager dans l'achat d'un bien immobilier construit avant 1948 et à y effectuer des travaux d'un montant minimal de 4 000 €

Secteur ciblé : le périmètre du Site Patrimonial Remarquable d'Aire-sur-la-Lys

Subvention accordée :

- Montant de l'aide de la CAPSO : 4 000 €
- Participation de la commune d'Aire-sur-la-Lys : 2 000 €

Cette aide est cumulable avec les aides travaux liés au PIG de l'intercommunalité et aux dispositifs complémentaires de la Région des Hauts de France.

3- L'AIDE À L'ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE DE MOBILITÉ

Depuis 2016 la CASO, puis la CAPSO en 2017, ont mis en œuvre une aide intercommunale en faveur des personnes âgées et handicapées afin qu'elles puissent adapter leur logement à leur perte de mobilité ou leur handicap.

Les objectifs attendus :

- Accompagner financièrement les ménages dans la réalisation de leurs travaux ;
- Orienter les ménages vers des dispositifs financiers dont ils n'auraient pas connaissance (caisses de retraite, conseil départemental, mutuelle, etc.) ;
- Permettre une qualification des travaux par un accompagnement technique obligatoire à la définition du projet.

Le public ciblé :

- Propriétaires occupants (70 par an),
- Locataires (sous réserve d'accord écrit du propriétaire)
- Les personnes d'au moins 60 ans ou en situation de handicap
- Les personnes ne pouvant bénéficier des aides de l'ANAH dans le cadre du PIG ou de l'OPAH-RU.

Types de travaux :

- Les travaux permettant le maintien à domicile sous justificatif d'un professionnel qualifié (ergothérapeute ou opérateurs CARSAT) ;

Montant de la subvention :

- 50% du coût des travaux HT dans la limite de 1 000 € d'aide

- 50% du coût du professionnel dans la limite de 150 €

Dû au classement d'une partie de son centre-ville en Site Patrimonial Remarquable (SPR), la commune Aire-sur-la-Lys est identifiée au sein du SCOT du Pays de Saint-Omer comme « *Secteur prioritaire de résorption de la vacance et de l'habitat dégradé* ». Elle pourrait bénéficier de ces différentes primes et aides. Cette opportunité converge avec un des objectifs du dispositif de l'ORT, qui vise à l'amélioration du parc de logements existants et la présente orientation 3.

Indicateur de suivi et de réalisation :

- Indicateur de réalisation :
 - Montant des subventions attribuées aux projets situés au sein du périmètre de l'ORT (une distinction sera faite entre les aides à la rénovation du parc privé à travers le programme d'intérêt général multithématique ; l'aide à l'accession à la propriété en faveur des jeunes ménages primo-accédants ; l'aide à l'adaptation des logements à la perte de mobilité).

Mobilisation des aides de droit commun de la CAPSO en faveur du parc public

Orientation 3 – Assurer une politique de l'habitat visant à enrayer l'érosion démographique

Statut : Engagé

Priorité : Fort

Articulation à trouver avec d'autres dispositifs :
plan de ravalement de façades, fondation patrimoine, etc.

Description générale :

Le projet de revitalisation pourra s'appuyer sur les différentes aides de droit commun en faveur du parc public.

L'action de l'intercommunalité en matière de l'habitat ne se limitant pas au parc privé, la CAPSO soutient sous différentes formes les initiatives des bailleurs sociaux dans leur projet d'investissement. Une panoplie complète d'outils est ainsi déclinée sur les communes à travers :

- les garanties d'emprunt ;

- les aides à la construction neuve : des subventions sont ainsi autorisées dont le montant varie entre 4 000 € et 12 000 € en fonction de la

complexité de l'opération (encouragement au renouvellement urbain ou à l'acquisition/amélioration), la typologie des logements (aide plus conséquente à la production de petite typologie) ou au caractère très social du logement (PLA-I, résidences sociales en faveur des publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, handicapées, etc.) ;

- les aides à la rénovation du parc ancien : des subventions sont attribuées pour des rénovations visant à la rénovation énergétique des bâtiments ou à l'adaptation des logements (subvention moyenne = 3 500 €/logement). Un effort particulier est alloué aux bailleurs pour la rénovation des logements PLA-I en diffus (aide pouvant atteindre 12 500 €.

Opérations concernées par la programmation construction neuve – Acquisition-Amélioration et Réhabilitation des logements locatifs sociaux :

CONSTRUCTION NEUVE ET ACQUISITION AMELIORATION							
Année de programmation	Organisme	Résidence	Adresse	Type d'opération	LLS	Montant financement CAPSO	Observations
2018	HABITAT HAUTS-DE-FRANCE		Bd de la Manutention / rue du 21 ^{ème} Dragon	Construction neuve	8	32 500 €	Démarrage des travaux imminents
REHABILITATION							
Année de programmation	Organisme	Résidence	Adresse	Type d'opération	LLS	Montant financement CAPSO	Observations
2020	HABITAT HAUTS-DE-FRANCE	Malannoy	Rue André Malraux et Michel Dard	Réhabilitation énergétique	18	54 000 €	Les travaux se terminent courant 2022
2020	HABITAT HAUTS-DE-FRANCE	Abel Fruchart	Rue Abel Fruchart		32	48 000 €	Les travaux commencent en 2022
2021	PAS DE CALAIS HABITAT		8 et 10 rue des Carbottes		7	/	2021 - report
2021	FLANDRE OPALE		27, rue de Brabant		1	12 500 €	Appels d'offres infructueux en

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

2021			8, Boulevard Clémenceau		1	12 500€	2021, relance en avril 2022. Travaux non commencés.
2022			7, Place du Rivage		1	12 000 €	A programmer en 2022
2023-2024			22, rue des tanneurs		1	NC	Préprogrammation en 2023

Intervenants :

- **Collectivité pilote : CAPSO**

Indicateur de suivi et de réalisation :

- Indicateur de réalisation :
 - Montant des subventions attribuées aux projets situés au sein du périmètre

de l'ORT (une distinction sera faite entre les garanties d'emprunt ; les aides à la construction neuve ; les aides à la rénovation du parc ancien).

Reconquête des logements vacants et des friches du centre-ville

Orientation 3 – Assurer une politique de l’habitat visant à enrayer l’érosion démographique

Description générale :

Plusieurs actions menées peuvent concourir aux réinvestissements des logements vacants et des friches présents sur le périmètre de l’ORT. Depuis 2021, la CAPSO a été retenue au niveau national par le Ministère du Logement pour participer au développement d’outils pour la remise sur le marché des logements. Parmi eux, l’outil « Zéro Logement Vacant » permettant de repérer, solliciter et accompagner les propriétaires de logements vacants depuis plus de deux ans.

Le dernier millésime de la base de données recense 1 185 logements sur la CAPSO.

Localisation :

Une campagne sur la ville d’Aire-sur-la-Lys

Intervenants :

- **Collectivité pilote** : CAPSO
- **Partenaires locaux** : ville d’Aire-sur-la-Lys, INHARI, DDTM 62

Budget : À définir.

Statut : Validé

Priorité : Fort

Liens avec les autres programmes : Dispositif « Zéro Logement Vacant »

Depuis le 1^{er} février 2022, l’ensemble du territoire intercommunal est couvert d’un PIG thématique proposant aux propriétaires occupants et bailleurs un accompagnement technique et financier à la réhabilitation de leur bien.

À titre d’expérimentation et afin de produire une méthodologie adaptée pour une application à grande échelle sur la CAPSO, il a été proposé de réaliser une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires de logements vacants sur les communes confrontées à un taux de vacance élevé ; à savoir les communes de St-Omer, Aire-sur-la-Lys et dans une moindre mesure Arques.

Le volume des logements vacants identifiés à Aire-sur la Lys est de 136 logements appartenant à 119 propriétaires différents et particulièrement concentrés dans le centre-ville.

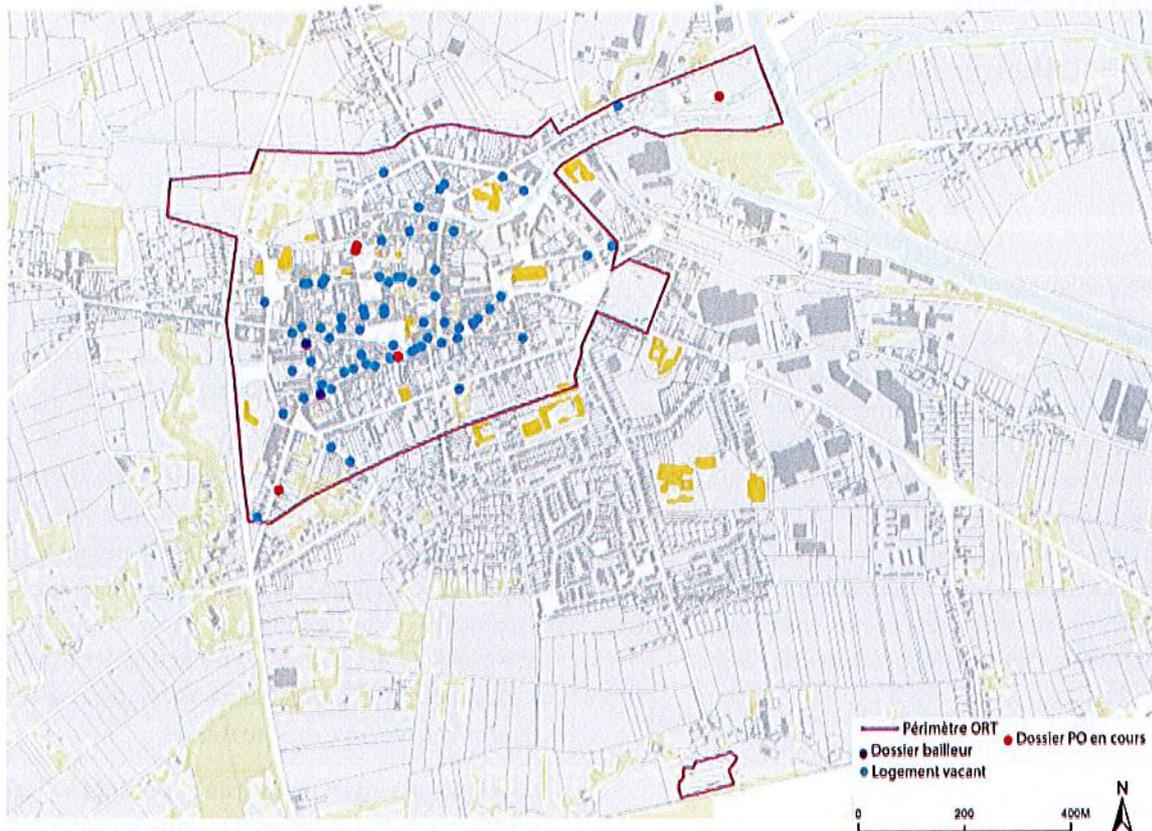
Mise en œuvre du projet :

- Cette enquête prend la forme d’un courrier type destiné aux propriétaires des biens identifiés. Il sera accompagné d’un formulaire qui devra être retourné auprès du Guichet Unique d’Information sur l’Habitat. À partir des éléments obtenus, la base de données nationale sera mise à jour. Chaque cas sera qualifié et permettra de proposer des solutions adaptées aux situations identifiées.
- Après sensibilisation des propriétaires, des propositions d’intervention seront proposés : aides travaux, ventes, etc.
- Au terme de cette première campagne, une relance de l’enquête sera organisée pour les propriétaires n’ayant pas répondu.

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateurs de suivi :
 - Analyse des courriers reçus
- Indicateurs de réalisation :
 - Nombre de logements remis au sein du marché



Complément au dispositif « Zéro Logement Vacant » : vu sur la carte ci-dessus, un grand nombre de logements vacants (données LOVAC) sont présents dans le centre-ville, et donc au sein du périmètre de l'ORT. Ces éléments sont croisés ici avec les dossiers déposés de février à juin 2022 auprès de l'opérateur INHARI, dans le cadre de la mise en œuvre du PIG. On observe ainsi que seul 5 dossiers déposés (sur 21) des propriétaires occupants figurent dans ce même périmètre. Or la cumulation des aides des différents dispositifs (ZLV, PIG) pourrait être intéressante, celle-ci pourrait être favorisée grâce à une communication des dispositifs auprès de la population.

Afin d'améliorer l'action des collectivités sur la vacance et les friches, une actualisation de l'atlas des logements vacants sur le périmètre de l'ORT pourrait être envisagée en complément du dispositif « Zéro Logement Vacant ». Cet atlas réalisé sur la base d'un travail de terrain et d'une

base de données en date de 2017 a été réalisé par l'Agence d'Urbanisme et de Développement. Celui-ci est établi pour le moment sur le périmètre du quartier prioritaire de la ville. Plusieurs types de vacances peuvent y être décelés :

- des rez-de-chaussée commerçants occupés et leurs étages vacants,
- des rez-de-chaussée commerçants vacants et leurs étages vacants,
- des maisons qui semblent en bon état et de bonne dimensions,
- des logements très petits et/ou au sein des cœurs d'îlots,
- des logements vacants dans un état très délabré.

Cette actualisation pourrait aboutir à l'élaboration de différentes pistes d'interventions en fonction du type de vacance et pourrait venir compléter les informations issus de la démarche « Zéro Logement Vacant ».

Vers un conventionnement avec la CAF

Orientation 3 – Assurer une politique de l'habitat visant à enrayer l'érosion démographique

Description générale :

40% des logements d'Aire-sur-la-Lys ont été bâtis avant 1948, et près de 57% avant 1975 donc avant toute réglementation thermique, ce qui indique un potentiel important de réhabilitation thermique au sein de la commune.

L'étude pré-opérationnelle a également confirmé la dégradation d'une partie du parc ancien et l'existence de poches de logements potentiellement non-décents au sein du périmètre du SPR.

Pour répondre à cette problématique, la commune d'Aire-sur-la-Lys collabore avec les services de la CAF afin d'identifier les allocataires vivant dans des logements jugés indécents et inciter les propriétaires à effectuer des travaux adéquats.

Intervenants :

- **Collectivité pilote** : commune d'Aire-sur-la-Lys
- **Partenaire** : la CAF

Mise en œuvre du projet :

- Envoi des courriers aux allocataires courant mai 2022 ;
- Retour, analyse des courriers prévu mi-octobre 2022 ;
- Visites des logements suspectés de non-décence par les services de la CAF et de la commune d'Aire-sur-la-Lys ;

Indicateurs de suivi et de réalisation :

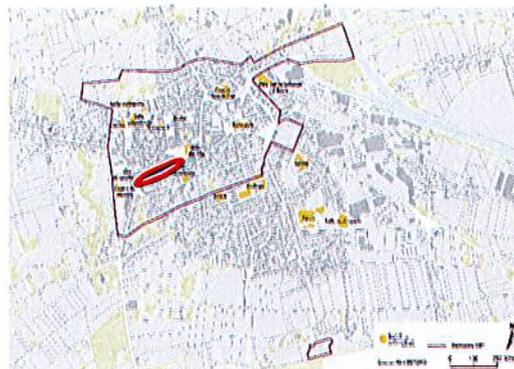
- Indicateurs de suivi
 - Confirmation du conventionnement avec la CAF

Statut : En projet

Priorité : Médian

Liens avec les autres programmes : /

Localisation :



Le conventionnement avec la CAF doit être testé pour le moment auprès de 50% des allocataires dans la rue d'Arras, à proximité de la Grand 'Place. Soit 30 allocataires concernés par le test.

Budget : À définir.

- Contact, négociation avec les propriétaires pour la réalisation des travaux ;
- Retrait du conventionnement CAF perçu par les propriétaires n'effectuant pas les travaux ;
- Hypothèse d'étendre le dispositif à d'autres secteurs selon les résultats du test sur la rue d'Arras.

- Indicateurs de réalisation :
 - Nombre de logements ayant été améliorés

Communication autour des dispositifs d'amélioration de l'habitat

Orientation 3 – Assurer une politique de l'habitat visant à enrayer l'érosion démographique

Description générale :

L'ORT permet de déployer des dispositifs d'amélioration de l'Habitat (VIR, DIIF, etc.). Aujourd'hui de nombreux dispositifs existent : PIG, Denormandie, Fondation du patrimoine, Ma Prime Renov', ainsi que les aides de droit commun pour l'amélioration du parc privé et public proposées par la CAPSO. Il est souhaité ici d'informer la population au sujet de ces dispositifs, dans l'objectif de maximiser le cumul des aides et de proposer des projets qualitatifs sur le périmètre de l'ORT.

Localisation : la communication autour de ce dispositif concernera à minima le périmètre de l'ORT.

Intervenants :

- CAPSO, Ville d'Aire-sur-la-Lys, AUD, DDTM 62, opérateur ANAH, ...

Budget : *À définir.*

Statut : En projet

Priorité : Médian

Liens avec les autres programmes : PIG, PLHi, aides de droit commun de la CAPSO pour le parc privé et public, etc.

Cette action sera marquée par trois axes :

- Affirmation du Pôle social et culturel cantonal Saint Jean-Baptiste comme le lieu où figure l'ensemble des permanences des services publics engagés pour l'amélioration de l'habitat.
- Constitution d'un groupe de travail pour penser et créer la communication autour des dispositifs d'amélioration de l'habitat existants, concernant le périmètre de l'ORT.
- Création d'outils de communication.

Mise en œuvre du projet et indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateurs de suivi :
 - Constitution du groupe de travail
 - Création des outils de communication
 - Diffusion des éléments de communication

Orientation 4

Favoriser un développement commercial de qualité et lutter contre la vacance commerciale du centre-ville

Mise en œuvre les outils de la Charte d'Urbanisme Commercial Intercommunale

Orientation 4 - Favoriser un développement commercial de qualité et lutter contre la vacance commerciale du centre-ville

Description générale :

Les territoires connaissent, depuis plusieurs années, une mutation profonde du commerce. En effet, l'offre ne cesse de croître et engendre une multiplication des circuits de vente et des pratiques de consommation. Dans ce contexte, les ambitions en matière de développement commercial sont constamment réinterrogées.

Dès 2017, les acteurs locaux ont défini une stratégie de revitalisation commerciale qui se décline, à l'échelle de la CAPSO, par la Charte d'Urbanisme Commercial, outil de référence de la politique communautaire.

La charte, d'une durée de 7 ans, fixe les principes suivants :

- Réaffirmer la place essentielle du commerce de proximité dans l'offre commerciale globale du territoire et son rôle dans les centres-villes, centres-bourgs et les communes rurales ;
- Confirmer le rôle commercial majeur de la ville centre pour l'attractivité globale de l'agglomération et le soutien nécessaire à y apporter qui en découle ;
- Soutenir les autres centres-villes urbains, centres-bourgs et aux communes rurales ;
- Valoriser l'importance des cafés, hôtels, restaurants, dans l'attractivité, l'animation et leur localisation prioritaires dans les centralités urbaines et rurales ;
- Participer au renforcement de l'attractivité des centres-villes/centres-bourgs et des communes

Statut : Engagé

Priorité : Médian

Liens avec les autres programmes : /

rurales par des politiques volontaristes de soutien financier.

Cela induit de mobiliser des outils juridiques et techniques existants et de développer de nouveaux dispositifs, à l'exemple :

- De l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat (OICA) créée dans le but d'accroître l'image, la notoriété et l'activité du commerce, de l'artisanat, créer du trafic dans les centres-villes et améliorer les conditions d'accueil des clients.
- Du fonds de développement commercial, issu des recettes générées par la Cotisation foncière des Entreprises (CFE) mobilisées pour le fonctionnement de l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat (OICA), pour le soutien aux initiatives d'animations à rayonnement intercommunal et aux initiatives communales d'investissement.
- De la pépinière commerciale permettant de faciliter l'installation de commerces en centre-ville ou commune rurale grâce à des coûts d'implantation préférentiels
- Du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document de planification comportant un volet commerce et fixant les règles suivantes :
 - o Le maintien des services publics, de l'activité tertiaire et des professions de santé générateurs de flux en centre-ville ;
 - o La maîtrise du commerce en périphérie en densifiant les zones existantes et en interdisant la création

- de nouvelles zones et l'implantation de cellules inférieures à 300m² ;
- L'interdiction d'implanter des activités commerciales sur les zones d'activités ;

Les objectifs sont de conforter l'appareil commercial de l'Agglomération en redonnant sa place au commerce de proximité, de gérer les équilibres commerciaux, de renforcer l'attractivité commerciale et de requalifier les centralités structurantes du territoire.

Les objectifs de la Charte de l'Urbanisme Commercial convergent avec ceux de l'ORT : renforcer l'attractivité des commerces présents

Intervenants :

- **Collectivité pilote** : CAPSO
- **Partenaires locaux** : OICA, Unions Commerciales, SOFIE, AUD
- **Partenaires économiques** : CCI, CMA, BGE, IPSO

Mise en œuvre du projet :

Le comité se réunit à l'occasion de dossiers soumis en CDAC ou de tout autre dossier structurant dans le domaine du commerce pour concertation et avis. Ce comité se compose du Président et de dix représentants de la CAPSO, de deux représentants de la CCI, de deux représentants de la CMA, d'un représentant de SOFIE, d'un représentant de l'AUD.

Valider la poursuite des actions engagées ou de proposer de nouvelles actions.

- La modification des règles de création de stationnement en centre-ville, notamment pour le commerce.

dans le centre-ville. Ils doivent être adaptés et appliqués au contexte local de la commune, qui est caractérisé par une forte densité et diversité de commerces, notamment indépendants, au sein du périmètre de l'ORT. L'adaptation des outils de la charte de l'urbanisme commercial doit permettre le déploiement d'une offre commerciale en lien avec l'identité de la commune marquée par la Lys, le Vélo et le patrimoine.

Budget :

L'enveloppe financière annuelle de la stratégie commerciale de l'Agglomération avoisine les 500 000€ grâce au fonds de développement commercial.

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateurs de suivi : le comité opérationnel de suivi de la charte se réunit une fois par an et a pour mission de :
 - Faire le bilan de l'évolution de la situation du commerce
 - Entendre le rapport d'activité concernant chaque dispositif mis en œuvre
 - Proposer des modifications aux orientations décidées

Appuie de l'OICA et de l'Union commerçante pour créer des synergies

Orientation 4 - Favoriser un développement commercial de qualité et lutter contre la vacance commerciale du centre-ville

Statut : Engagé

Priorité : Médian

Liens avec les autres programmes : /

Description générale :

L'élaboration de la Charte d'Urbanisme Commercial Intercommunal a montré la carence des actions d'animation mises en œuvre sur le territoire. Or le développement de l'attractivité des centres villes repose avant tout sur la fidélisation de la clientèle elle-même liée au renforcement des actions d'animation permanentes sur l'année, impliquant l'ensemble des acteurs et menée globalement au niveau intercommunal pour assurer cohérence et visibilité.

Dans ce cadre, un Office Intercommunal du Commerce a été créé en 2017. Il coordonne notamment les initiatives d'animations, en nouant un partenariat étroit avec l'union commerciale et la ville d'Aire-sur-la-Lys et vient en

appui sur les actions à rayonnement intercommunal (Aire Rétro, les festivités de Noël).

De plus, depuis début 2020, l'OICA anime la plateforme mutualisée des commerçants et artisans « Achetezenpaysdeasintomer.com », dotée d'un site vitrine et d'une market place. 29 commerçants d'Aire-sur-la-Lys bénéficient ainsi d'une visibilité digitale, ils peuvent également faire de la vente en ligne et adhérer au chèque cadeau du territoire « Happy KdO ».

Les objectifs sont d'accroître l'image, la notoriété et l'activité du commerce, de l'artisanat et des services ; créer du trafic dans le centre-ville et améliorer les conditions d'accueil des clients.

Intervenants :

- **Structures pilotes :** OICA, Union Commerciale « Le Client Airois »
- **Partenaires locaux :** CAPSO, Ville d'Aire-sur-la-Lys, SPL Tourisme en Pays de Saint-Omer

Mise en œuvre du projet :

L'Union Commerciale et la ville d'Aire-sur-la-Lys participent aux instances de l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat (bureau, conseil d'administration, assemblée générale).

Parallèlement, une convention annuelle de partenariat est passée entre l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat, l'Union Commerciale et la ville.

Budget :

L'enveloppe financière annuelle de l'OICA en charge de l'animation, la promotion et la valorisation du commerce de l'Agglomération avoisine les 100 000€.

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateur de réalisation :
 - Nombre de commerçants airois adhérent à « achetezenpaysdesaintomer.com »
 - Nombre de manifestations

Modernisation et qualification de l'offre commerciale de proximité

Orientation 4 - Favoriser un développement commercial de qualité et lutter contre la vacance commerciale du centre-ville

Description générale :

Action sur les devantures des commerces :

Parce que l'aspect extérieur d'un commerce est primordial, il faut pouvoir maintenir un état qualitatif de la devanture de son magasin. Dans des contextes financiers parfois tendus pour les commerçants, ce sont des projets non prioritaires et donc très souvent reportés.

Les commerçants qui s'engagent dans cette démarche peuvent profiter de conseils et d'aides financières pour rénover leur vitrine, la façade, l'éclairage et de manière globale tout ce qui touche à l'extérieur des commerces. La question de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est traitée dans le même temps si cela n'a pas encore été fait.

Action née de la Charte d'Urbanisme Commercial, elle se déroule en 3 phases : le diagnostic, les travaux et la démarche « Qualité Commerce/Tourisme ». Le diagnostic consiste à noter, en toute indépendance, les critères d'accessibilité et d'attractivité des commerces candidats, sur la base d'une grille d'évaluation, établie conjointement entre la collectivité, l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat et le prestataire (CCI Grand Lille). Cet état des lieux est ensuite fourni au commerçant pour l'aider dans la réalisation de ses devis. Cette phase est indispensable pour solliciter un soutien de la CAPSO aux travaux d'un commerce. Ensuite, pour les communes ayant délibéré favorablement, un cofinancement à part égale commune/intercommunalité, accompagne directement le commerçant suite à la réalisation des travaux de rénovation. Enfin, le commerçant, ayant reçu des subventions publiques, est inscrit

Statut : Engagé et en projet

Priorité : Médian

Liens avec les autres programmes : /

automatiquement à la DQC, afin d'obtenir le label « Qualité Commerce/Tourisme ».

Les objectifs sont de vérifier la pertinence d'un soutien aux travaux et mettre en avant les points à améliorer ; accompagner la rénovation des commerces ; qualifier l'image du territoire et améliorer les conditions d'accueil des clients.

Un plan d'urbanisme commercial pour veiller à la qualité et à la diversité des typologies d'activités au sein du périmètre marchand du centre-ville :

Afin de favoriser le développement d'une offre commerciale attractive et de qualité, la stratégie commerciale déployée au sein du centre-ville doit être liée à l'identité promue de ville vélo, de ville tournée vers la Lys, et de ville patrimoniale. Ainsi le déploiement de commerces indépendants, les activités liées au tourisme ou au vélo seront appréciées. Le projet de revitalisation cherchera à soutenir les commerces déjà en place et favorisera une offre commerciale attractive et de qualité. Dans ce sens, une attention sera portée sur les typologies d'activités s'implantant au sein du périmètre marchand du centre-ville. L'implantation d'activités de type services (banques, assurances, agence immobilière, ...) sera ainsi restreinte au profit d'autres typologies invitant davantage à la flânerie, au lèche-vitrines et au shopping au sein de ce centre-ville historique.

Aujourd'hui la commune d'Aire-sur-la-Lys veille et négocie avec les potentiels porteurs de projets à partir de son droit de préemption, qui s'exerce sur plusieurs rues : rue de Saint-Pierre, rue du Castel, rue du Bourg, rue de Saint-Omer, Place du rivage, Rue d'Arras (jusqu'à la rue des tanneurs), la Grand

'Place, rue du Général Leclerc, rue Notre Dame et Place Notre Dame.

Une réflexion autour d'un plan d'urbanisme commercial pourrait être réalisé afin de formaliser

la veille qu'exerce aujourd'hui la collectivité d'Aire-sur-la-Lys et ainsi encadrer l'implantation des porteurs de projets sur le périmètre marchand du centre-ville.

Intervenants :

- **Collectivité pilote** : CAPSO pour la démarche « Qualité Commerce/Tourisme »
- **Partenaires locaux** : OICA, ville d'Aire-sur-la-Lys
- **Partenaires économiques** : CCI, CMA, BGE

Budget :

Chaque dossier bénéficiant de la démarche « Qualité Commerce/Tourisme » peut mobiliser une enveloppe allant jusqu'à 4 580€, dont 100€ restant à la charge du commerçant.

Mise en œuvre du projet :

- Le dossier de suivi individuel, accompagné d'un compte rendu établi à l'issue de chacune des étapes
- Un compte rendu annuel (nombre de dossiers traités ou en cours, montant des aides allouées...) est réalisé.

9 commerçants sur la ville d'Aire-sur-la-Lys ont, entre 2018 et 2022, bénéficié d'un diagnostic ; d'un soutien financier pour la rénovation extérieure de leur commerce et obtenu le label « Qualité Commerce/Tourisme » ; soit un accompagnement de la ville, de la CAPSO et de l'OICA de 21 582€. En août 2022, 3 dossiers sont en cours de montage pour la phase travaux.

Enseigne	Année	Montant aide Ville (en €)	Montant aide CAPSO (en €)	Montant aide OCA (diagnostic/label) (en €)
Muse & Co	2018	426	426	580
Vesti'Aire	2019	655	655	580
L'Aire du Temps	2019	2 000	2 000	580
Ivresse des Sens	2020	611	611	580
Rose et Bergamote	2020	575	575	580
Zigapêche	2021	973	973	580
BJ Destockage	2022	609	609	580
Mlle Tapissier	2022	1 752	1 752	580
JTK	2022	En cours	En cours	580
Studio Milheiro	2022	En cours	En cours	580
Epi d'Or	2022	En cours	En cours	580
Total (en €)		7 601	7 601	6 380

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateur de suivi :
 - Réalisation du plan d'urbanisme commerciale
- Indicateurs de réalisation :
 - Nombre de pépinières commerciales sur le périmètre de l'ORT ;
 - Montant des subventions accordées par la CAPSO pour la création des pépinières commerciales.

Implantation de nouveaux commerces par le dispositif de la pépinière commerciale

Orientation 4 - Favoriser un développement commercial de qualité et lutter contre la vacance commerciale du centre-ville

Description générale :

Depuis 2014, la CAPSO intervient auprès de propriétaires privés, dans la prise à bail de locaux commerciaux pour une durée maximum de 36 mois et les sous-louent aux porteurs de projet en prenant en charge (dans la limite d'un loyer de 1 000€) :

- La 1^{ère} année, 75%
- La 2^{ème} année, 50%
- La 3^{ème} année, 25% du loyer.

A l'issue des 3 ans, si le commerçant souhaite poursuivre son activité, il peut devenir locataire direct du propriétaire avec qui il signera un bail commercial classique. Dans le cas où le local commercial appartient à la commune, la CAPSO intervient de manière identique. Le dispositif a pour but premier de favoriser les activités indépendantes (ce qui n'exclut pas la franchise) où l'exploitant est son propre chef d'entreprise. Dans certains cas, les coopératives et/ou associations pourront également être retenues, dès lors que l'activité entre dans les mêmes critères.

Plusieurs critères sont posés :

- Être inscrit au registre du commerce et/ou des métiers ;
- Exercer une activité de vente aux particuliers ;
- Constater une carence de l'initiative privée dans la zone de chalandise ;
- Eventuellement le caractère innovant de l'activité est pris en compte ;

Statut : Engagé

Priorité : Médian

Liens avec les autres programmes : /

- Recevoir un avis favorable d'un des organismes labellisés par le Conseil Régional au titre de l'accueil et du suivi des créateurs (BGE, CMA, CCI, Galilée), d'un organisme bancaire et/ou IPSO dans le cas d'un prêt d'honneur sollicité. Il en sera de même en cas de développement, dès lors qu'il s'agit d'un nouvel établissement et selon les mêmes critères (avec maintien de l'établissement principal).

Les objectifs sont de favoriser et accompagner les porteurs de projets commerciaux dans toutes leurs démarches visant à la création de leur entreprise, la recherche et la mise à disposition d'un local aménagé et les accompagner dans les trois ans suivant leur installation ; en milieu urbain, accueillir de nouvelles activités dans le but de maintenir, voire de recréer un linéaire commercial dans les centres-villes ; et favoriser l'arrivée de nouveaux commerces de proximité en milieu rural.

Ce dispositif constitue une opportunité pour redynamiser les linéaires commerciaux discontinus du centre-ville d'Aire-sur-la-Lys, ainsi que pour la lutte contre la vacance commerciale qui est y présente (pour rappel, le taux de vacance s'élève à 19,5% avec 32 locaux vacants dont 14 de longue durée, au sein du centre-ville). Ce dispositif servira ainsi à l'animation et au projet de revitalisation porté sur le périmètre de l'ORT.

Intervenants :

- **Collectivité pilote** : CAPSO
- **Partenaires économiques** : OICA, CCI, CMA, BGE, Galilée, IPSO

Budget :

18 000€ maximum par pépinière.

Mise en œuvre, suivi et évaluation :

- La pépinière commerciale a permis de faciliter l'installation de 9 commerçants d'Aire-sur-la-Lys. Le dispositif représente, sur la période octobre 2017/juillet 2022, un accompagnement de la CAPSO de 112 233€ pour la ville d'Aire-sur-la-Lys

Enseigne	Année	Loyer mensuel	Coût CAPSO (en €)
Ange ou Démon	2017	600	10 800
Cycles Degraeve	2018	585	10 533
Diet Plus	2019	650	11 700
Air'Jump	2019	850	15 300
Ivresse des Sens	2020	700	12 600
Rose et Bergamote	2020	500	9 000
Zigapêche	2021	600	10 800
BJ Destockage	2022	700	12 600
Studio Milheiro	2022	900	18 900
Total (en €)			112 233

Enrichissement de l'observatoire commercial

Orientation 4 - Favoriser un développement commercial de qualité et lutter contre la vacance commerciale du centre-ville

Statut : En projet

Priorité : Médian

Liens avec les autres programmes : /

Description générale :

L'observatoire de l'immobilier commercial, est un outil créé par l'Agence d'Urbanisme et Développement du Pays Saint-Omer – Flandre Intérieur (AUD). Il a pour vocation de suivre l'évolution du tissu commercial (vacance commerciale et typologie d'activités). Une base de données a été créée en 2015 via un recensement sur le terrain des locaux commerciaux. Cette base de données est depuis mise à jour régulièrement à partir d'une veille presse, d'échanges techniques avec les services économiques des intercommunalités et un travail de terrain chaque été.

Le centre-ville d'Aire-sur-la-Lys se compose ainsi de 164 locaux commerciaux dont 7 qui font aujourd'hui office d'habitation. Le taux de vacance s'élève à 19,5% avec 32 locaux vacants dont 14 de longue durée. L'offre commerciale dans le centre-ville est complète avec des activités de type services, d'hygiène-santé ou encore d'équipement de la personne mais un développement de restaurants de haute qualité pourrait être à travailler.

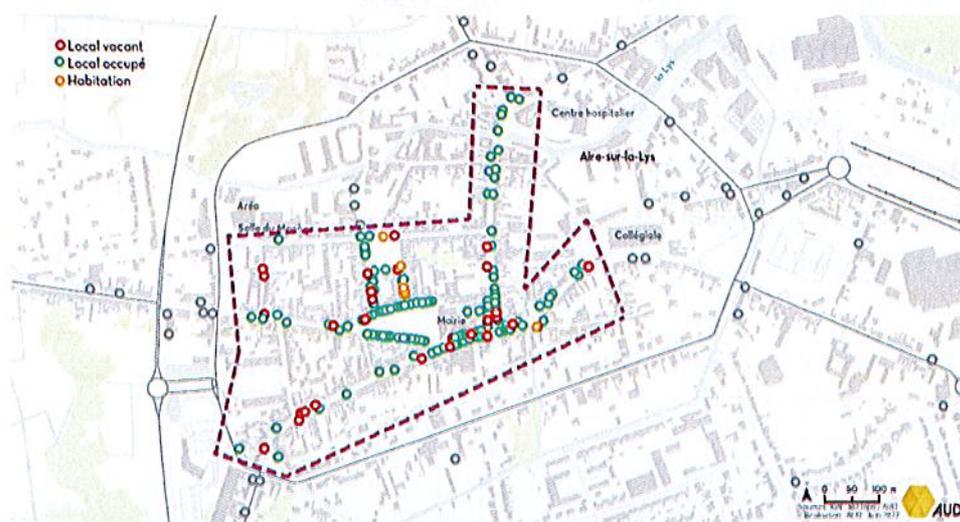
L'observatoire de l'immobilier commercial identifie une vacance concentrée principalement sur la rue d'Arras. En effet, sur 12 locaux commerciaux, 6 étaient vacants.

Le programme Petites Villes de Demain permettrait de mobiliser les outils disponibles pour redynamiser certaines artères stratégiques du centre-ville d'Aire-sur-la-Lys. L'objectif de la présente fiche-action est de venir enrichir la connaissance issue de l'observatoire commercial, en apportant une observation rue par rue sur :

- le nombre de commerces vacants de 2015 à 2021,
- le nombre de commerces en 2021,
- les typologies d'activités,
- l'évolution des activités rue par rue des activités ayant fermé et ouvert,
- la taille des locaux vacants,

Au sein de cette analyse, un point particulier sera réalisé concernant l'offre en restauration.

Cette étude pourra être enrichie également par l'outil MyTraffic qui est en phase d'expérimentation par l'AUD. Cet outil permet d'évaluer la dynamique de flux piétons dans le périmètre du centre-ville d'Aire-sur-la-Lys, de récolter entre autres, des informations sur la provenance des passants, et ainsi de connaître les modes de consommations des usagers du centre-ville.



Localisation :
Informations
sur la surface
des locaux
vacants de
longue durée
(soit au moins
depuis 2015).

Adresse	Surface
33, rue du Bourg	92m ²
4, rue de Saint-Omer	53m ²
5, rue de Saint-Omer	48m ²
20, place Notre Dame	114m ²
3, rue Notre Dame	50m ²
3, place d'Armes	137m ²
48, Grand Place	124m ²
50, rue du Général Leclerc	155m ²
10, rue des Carbottes	210m ²
8, rue des Carbottes	194m ²
82, rue d'Arras	190m ²
9, rue d'Arras	82m ²
5, rue du Bourg	100m ²
8, rue du Bourg	/
71, rue d'Arras	107m ²
17, rue de Saint-Omer	130m ²

La démarche vient répondre aux objectifs et questions suivantes :

- Identifier un phénomène de « rue » : est-ce que certaines rues sont plus animées que d'autres ? est-ce que le projet doit prioriser certaines rues ? est-ce que certains locaux vacants doivent aujourd'hui être redéfinis comme habitation ?
- Identifier des cellules vacantes stratégiques de longue durée, notamment

en croisant les données liées aux surfaces et à l'état de leurs façades : est-ce que certains locaux sont trop petits pour accueillir des activités ? est-ce que certains locaux présentent un état de dégradation important, freinant l'installation de potentiel porteur de projets ?

- Avoir un point d'attention sur les commerces de type restauration (offre faible en termes de qualité).
- Être vigilant sur la prédominance d'un type d'activité au sein des rues stratégiques.

Intervenants :

- **Pilote** : AUD
- **Partenaires locaux** : CAPSO, OICA, ville d'Aire-sur-la-Lys (service urbanisme et

élus), l'Union Commerciale « le client airois »

Budget : À définir

Mise en œuvre du projet :

Présentation de l'étude aux partenaires fin septembre / début octobre 2022, des pistes d'interventions pourront être déclinées par la suite.

Cette fiche action pourra être mise à jour selon l'avancée de l'étude.

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateurs de suivi :
 - Réalisation de l'étude et présentation aux partenaires

Orientation 5

Développer les connexions avec le grand territoire et faciliter l'usage de tous les modes de transports

Poursuite de la mise en œuvre du schéma cyclable, avec le projet de la Lys Amont

Orientation 5 – Développer les connexions avec le grand territoire et faciliter l'usage de tous les modes de transports

Description générale :

La commune a fait de la voie d'eau un support de liaisons douces quotidiennes et touristiques. L'origine de la démarche « Aire-sur-la-Lys, Ville Cyclable » s'appuie sur une culture et une pratique ancienne du vélo, ainsi que sur l'aménagement de l'Eurovélo 5 à partir de 2010. La municipalité a alors souhaité en 2014 formaliser une stratégie et définir des itinéraires permettant de connecter cet axe structurant au reste de la ville. Cette stratégie a vu de nombreuses réalisations ces dernières années :

- L'axe de la Lys,
- L'axe des écoles,
- Une zone 30 couvrant le centre historique de la ville,
- Ainsi que des connexions entre ces différentes artères.

Ces aménagements rencontrent un véritable succès auprès des promeneurs. Un premier bilan de cette stratégie a notamment été produit en 2019. Il a démontré que la stratégie s'était enrichie progressivement avec un déploiement de stationnement vélos et la mise en place d'une offre de mise à disposition gratuite d'une trentaine de vélos électriques. De même, il est constaté une appropriation de cet enjeu par les acteurs du développement économique avec notamment l'installation de nouveaux commerces en lien avec l'activité (vente / réparation vélo) et des prestataires touristiques s'adaptant à l'accueil des cyclistes (cf. label « Accueil Vélo »).

Aujourd'hui, la municipalité souhaite poursuivre cette stratégie en travaillant sur des connexions avec les hameaux et plus largement les communes

Statut : En projet

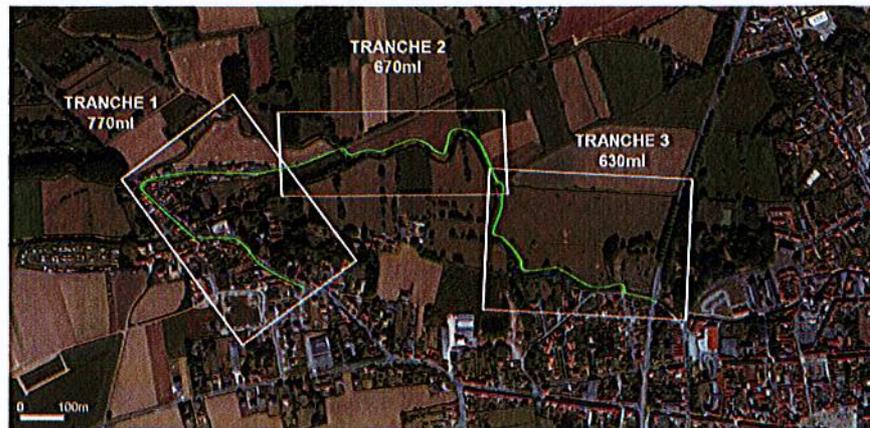
Priorité : Médian

Liens avec les autres programmes : /

voisines, en s'inscrivant notamment dans le schéma cyclable intercommunal de la CAPSO. En effet la CAPSO a validé en mars 2022, la mise en place d'un plan vélo sur son territoire organisé autour de trois points : le déploiement de service aux usagers, l'information/sensibilisation des publics et la réalisation d'aménagements facilitant la pratique du vélo. A titre d'exemple, la CAPSO a développé une aide à l'achat de vélo pour les habitants, sous la forme de chèques HAPPY KdO valables dans les commerces de proximité (la commune d'Aire-sur-la-Lys finançant également une partie).

Dans le cadre de la présente fiche action, est identifiée plus particulièrement la création d'une voie cyclable reliant la zone d'habitat nouvellement urbanisée sur le secteur de Moulin le Comte (ZAC Saint-Quentin) au centre-ville (équipements, services, écoles, etc.) par un accès direct et ainsi de se connecter à l'ensemble des tracés déjà réalisés. Cette piste sera située le long de la Lys, permettant ainsi aux utilisateurs de cette voie un moment de calme, en lien avec la nature sauvage que peuvent offrir ces lieux. Les études sont réalisées et le début des travaux est espéré à l'été 2023. Ce projet vient s'articuler avec la perspective à plus long terme de poursuivre cet aménagement en direction de Mametz et Théroüanne, dans le cadre du schéma cyclable intercommunal. La CAPSO a lancé en juillet 2021 l'étude pré-opérationnelle du schéma cyclable visant à préciser les tracés, les aménagements nécessaires et les coûts prévisionnels. La restitution est envisagée pour mars 2023.

Localisation :



Intervenants :

- **Collectivité pilote** : commune d'Aire-sur-la-Lys
- **Maitrise d'œuvre** : Iris Conseil
- **Partenaires** : Etat, CAPSO, Département

Budget :

Dépenses		Recettes/Subventions	
Description		Description	
		Etat (Plan Vélo & Mobilité Active)	166 473 €
		FEDER (prochain PO)	Subvention à solliciter
Total maîtrise d'œuvre	24 996 € H.T	Total subvention :	/
Total estimation des travaux :	527 651 € H.T	Total Ville d'Aire-sur-la-Lys :	/
TOTAL	552 647 € H.T	TOTAL	552 647 € H.T

Plan de financement non finalisé.

Mise en œuvre du projet :

- Une étude faune et flore est en cours, pour une durée d'un an
- Le début des travaux est envisagé pour l'été 2023

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateurs de réalisation :
 - Nombre de kilomètre aménagé pour le vélo

Requalification urbaine de la Grand 'Place

Orientation 5 – Développer les connexions avec le grand territoire et faciliter l'usage de tous les modes de transports

Statut : En projet

Priorité : Médian

Liens avec les autres programmes : /

Description générale :

La Grand 'Place est un espace de près de 7000m², qui libère des perspectives sur les monuments classés du Baillage, de l'Hôtel de ville et du Beffroi. Elle se caractérise ainsi par sa forte valeur patrimoniale, son attractivité comme lieu de vie (proximité des commerces, de restaurants, du marché hebdomadaire) et également par sa grande polyvalence grâce à sa grande capacité de stationnement qui peut permettre d'autres usages. Celle-ci fait l'objet d'un programme de requalification incluant son stationnement, son plan de circulation et des trottoirs.

L'hypothèse d'aménagement présentée en phase AVP, propose de se rapprocher le plus possible de l'aménagement originel de la place, c'est-à-dire d'une surface entièrement pavée. Le projet suit un tracé régulateur émanant de la façade de l'hôtel de Ville, et du cadre formé par les bâtiments tout autour de la place. La perspective centrale sur l'Hôtel de Ville est entièrement dégagée et le nouveau plan de stationnement permet de simplifier les circulations (une entrée, une sortie).

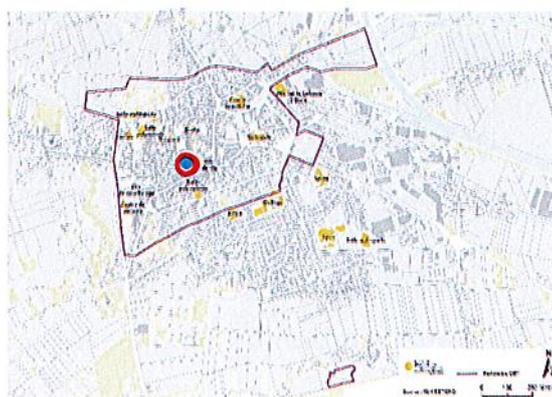
L'aménagement viendra faciliter les déplacements cyclistes, piétons y compris PMR ; Le projet viendra proposer un espace totalement fluide et confortable pour tous les usagers. L'uniformité du matériau de sol, en pavé grès, permet également à la place de prendre toute sa dimension.

La dynamisation du marché hebdomadaire est intégrée au sein de cette réflexion. Les commerçants seront sollicités pour avis avant le démarrage du chantier.

Une réflexion est également envisagée sur le déploiement de terrasses, pour les activités de restaurations et de cafés, afin de requalifier cet espace public de qualité et y favoriser la convivialité.

Ce projet servira ainsi à la mise en valeur des éléments de patrimoine présents sur la Grand 'Place. Il servira également à favoriser la convivialité et à l'attractivité du centre-ville, et servira ainsi au projet de revitalisation porté par le programme PVD.

Localisation :



Intervenants :

- **Collectivité pilote** : commune d'Aire-sur-la-Lys
- **Maitrise d'œuvre** : Iris Conseil

Budget :

Dépenses		Recettes/Subventions	
Description		Description	
		<i>Subventions à solliciter</i>	
Total maîtrise d'œuvre	47 301,21 € H.T	Total subvention :	/
Total estimation des travaux (en phase AVP)	2 045 990 € H.T	Total Ville d'Aire-sur-la-Lys :	/
TOTAL	2 093 291,21 € H.T	TOTAL	2 093 291,21 €

Plan de financement non finalisé.

Mise en œuvre du projet :

- La commune d'Aire-sur-la-Lys a reçu l'AVP en 2018.
- Le démarrage des travaux est souhaité pour la fin du mandat, soit à l'horizon 2025-2026.

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Indicateurs de suivi :
 - Réalisation des travaux

Développement de l'autopartage par la création d'une station de mobilité

Statut : En projet

Priorité : Médian

Liens avec les autres programmes : /

Orientation 5 – Développer les connexions avec le grand territoire et faciliter l'usage de tous les modes de transports

Description générale :

En 2021, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer en tant qu'AOM a souhaité questionner l'offre de mobilité en milieu rural. Elle s'est alors accompagnée d'un bureau d'étude spécialisé afin de définir un schéma de mobilité rural.

Cette étude a mis en avant la nécessité de :

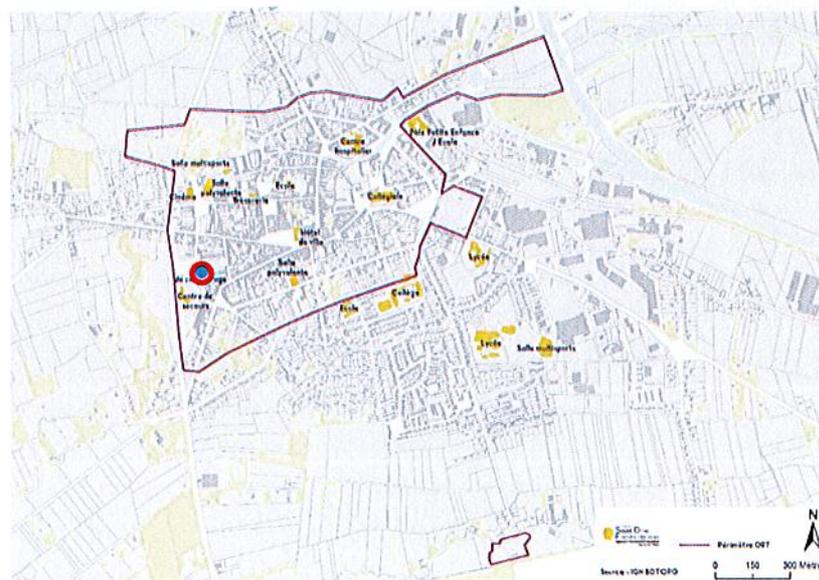
- S'appuyer sur le service de transport à la demande en assouplissant les règles de fonctionnement ;
- Mettre en place une ligne non urbaine à vocation commerciale optimisée et efficiente entre Aire-sur-la-Lys et Saint-Omer ;
- Développer des solutions de mobilité nouvelle dans les communes par le biais de station de mobilité.

Un groupe de travail a été mis en place composé des différents services de la CAPSO pour entamer les démarches d'élaboration d'une « charte d'aménagement des stations de mobilité CAPSO ».

Les objectifs sont de permettre une intermodalité importante en créant un lieu unique de la mobilité ; de rendre mobile l'ensemble des habitants du territoire ; et de lutter contre l'autosolisme.

Localisation :

Pour la commune d'Aire sur la Lys, la localisation pressentie est la suivante :



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-6-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Intervenants :

- Collectivité pilote : CAPSO
- Partenaires locaux : Ville, AUD
- Partenaire financier : Etat (ADEME)

Budget :

A définir.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments financiers dans TENMOD qui participe à la mise en place des stations de mobilité :

Dépenses		Recettes/Subventions	
Description		Description	
Investissement	101 470 € H.T	ADEME	50 560 €
Prestation extérieur	19 000 € H.T		
Prestation extérieurs – sous-traitance	72 120 € H.T		
TOTAL	192 590 € H.T	TOTAL	50 560 €

*Plan de financement non finalisé.
Sous-réserve des arbitrages politiques.*

Mise en œuvre du projet :

- Travail technique sur la charte d'aménagement des stations de mobilité (services, localisation...) : Eté 2022
- Validation de la charte d'aménagement : Septembre 2022
- Mise en œuvre des premières stations mobilités – phase 1 : Dernier Trimestre 2022
- Aménagement des stations de mobilité – phase 2 : 2023
- Bilan et suivi : 2024 - 2026

Indicateurs de suivi et de réalisation :

- Ouverture des services fin 2022-2023

ANNEXE 3

Maquette financière

Sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière prévisionnelle précise les financements au titre de l'année budgétaire 2022.

Cette maquette financière sera mise à jour chaque année.

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
<p>1- Reconversion de l'ancien hôpital Saint-Jean-Baptiste en un pôle social et culturel cantonal</p> <p>[Chiffres en date de juin 2022, ne comprenant pas les avenants au marché de travaux et le poste « équipements et mobilier »]</p>	Ville	<p>7 558 771,96 € H.T en date de <u>juin 2022</u></p> <p>[Avec l'ajout du poste « équipements et mobilier » et les derniers avenants au marché travaux, le coût du projet s'élève désormais à : 9.187.524,48 € HT, et des subventions pourraient encore être mobilisées.]</p>	1 511 840,90 €	DSIL : 450 000 €	<ul style="list-style-type: none"> ○ Département (Lecture publique) : 578 825,95 € ○ Département (patrimoine) : 750 000,00 € ○ Département (SDAASP-équipement structurant) : 200 000 € ○ Département (Fonds innovation territorial) : 1 200 000,00 € ○ DRAC (Lecture publique) : 904 036,22 € ○ DRAC (patrimoine) : 451 408,89 € ○ CAF (Espaces Dédiés) : 92 000,00 € ○ CAF (Espaces polyvalents) : 150 000,00 € ○ CAPSO (Fonds de concours) : 860 160,00 € ○ Région (Centre-ville/Centre-bourg) : 60 500,00 €

							<ul style="list-style-type: none"> ○ Fondation patrimoine (Mission Stéphane Bern) : 300 000,00 € ○ Fondation Crédit agricole (Don Chapelle) : 50 000,00 €
Orientation 1- Aménagement d'une maison de la solidarité et de l'insertion dans les locaux dits de « la Fonderie »	Ville	291 942 € H.T Pour les postes Maitrise d'œuvre et études et frais divers engagé sur 2022 Budget total estimé à 2 585 942 € H.T , avec le les travaux qui commencent en 2023.	/	DETR : 200 000€			<ul style="list-style-type: none"> ○ Département : 917 600 € ○ Fondation du patrimoine : 150 000 €
Orientation 1- Création d'une Maison de la Lys	Ville	3 400 000 € H.T				<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan de financement non finalisé. Les subventions sollicitées sont : <ul style="list-style-type: none"> ○ Département : 640 000 € ○ Région (centre-ville centre-bourg) : 939 500 € (attribué au titre de l'année budgétaire 2022) 	
Orientation 1- Amélioration du plan de ravalement de façades	Ville	Une enveloppe de 20 000 € par an est attribuée à ce dispositif	20 000 €	/		/	
Orientation 2- Requalification du jardin public	Ville	2 024 254,34 € H.T	1.007.894.34 €	ANS : 169 000 €			<ul style="list-style-type: none"> ○ Région Politique de la ville : 87 160 € ○ Région équipement sportif de proximité : 50 000 € ○ CAPSO (fond de concours) : 90 200 € ○ Département contractualisation : 480 000 € ○ Département Sport : 40 000 € ○ Agence de l'eau : appel à projets : 100 000 €

Orientation 2- Création d'un port de plaisance	CAPSO	5.017.360 € H.T	/	Etat - DETR 2022 : 250 000 €	<ul style="list-style-type: none"> o Plan de financement non finalisée. o Région – ACTES : 750 000 € o Département – CTDD : 750 000 € o Ville d'Aire-sur-la-Lys : 500 000 € o D'autres subventions pourront être sollicités, notamment avec la participation à un projet INTERREG France-Wallonie-Flandres.
Orientation 5- Poursuite de la mise en œuvre du schéma cyclable, avec le projet de la Lys Amont	Ville	552 647 € H.T	/	Etat (Plan Vélo & Mobilité Active) 166 473 €	<ul style="list-style-type: none"> o Plan de financement non finalisé. Des subventions pourront être sollicitées notamment auprès du FEDER (Prochaine PO)
Orientation 5- Développement de l'autopartage par la création d'une station de mobilité	CAPSO	192 590 € H.T	<ul style="list-style-type: none"> o Plan de financement non finalisée. Les subventions sollicitées sont : <ul style="list-style-type: none"> o Participation de l'ADEME : 50 560 € 		

Total crédits Etats sollicités par type de crédits sur l'année budgétaire 2022	DETR	DSIL	Plan vélo et Mobilité Active	ANS	ANCT Subvention pour le poste de chef de projet PVD (renouvelée tous les ans)
	450 000€	450 000 €	166 473 €	169 000 €	33 750€

ANNEXE 4

Rôle et missions du chef de projet Petites Villes de Demain

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l' élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l' élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;

- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ; Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.



ANNEXE 5

Annuaire

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
THERY Isabelle	Mairie d'Aire-sur-la-Lys	DGS	i.thery@ville-airesurlalys.fr	03.21.95.40.52
CIURLIK Jean-Pierre	CA Pays de Saint-Omer	DGS Adjoint	jp.ciurlik@ca-pso.fr	03.74.18.20.29
COUSIN Benoît	CA Pays de Saint-Omer	DGA Pôle Aménagement	B.COUSIN@ca-pso.fr	03.74.18.20.31
RUCKEBUSCH Eugénie	AUD Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure	Directrice d'études Projets et Territoires	eugenie-ruckebusch@aud-stomer.fr	03.21.38.01.62
JESEL Marion	CA Pays de Saint-Omer	Cheffe de projet Petites Villes de Demain d'Aire-sur-la-Lys	m.jesel@ca-pso.fr	06.70.07.96.97

